



SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

**Évaluation de l'efficacité et de l'efficience des actions du plan wallon des déchets-ressources (cahiers 1, 2, 3 et 4) – Calcul des indicateurs et élaboration du tableau de bord de suivi**  
**Cahier spécial de charges n° 03.07.04-17L65 et Cahier spécial de charges n° 03.07.00-18J129**

Rapport final  
Novembre 2021

---

Étude Réalisée par : RDC Environment SA et Ecores sprl



## Table des matières

I.	Introduction.....	4
I.1.	Contexte .....	4
I.2.	Objectifs .....	4
II.	Méthodologie .....	5
II.1.	Phase 1 : hiérarchisation et priorisation des actions des cahiers du PWD-R....	5
II.1.1.	Contexte .....	5
II.1.2.	Qu'est qu'une action ? .....	5
II.1.3.	Hiérarchisation et analyse de la cohérence interne .....	6
II.1.4.	Priorisation .....	10
II.1.5.	Validation.....	15
II.2.	Phase 2 : développement des indicateurs d'efficacité et d'efficience des actions du PWD-R.....	16
II.2.1.	Développement des indicateurs.....	16
II.2.2.	Calcul des indicateurs au T0 et incertitude.....	21
II.2.3.	Estimation du coût de calcul des indicateurs pour la région Wallonne .....	22
II.3.	Phase 3 : développement d'un outil de calcul.....	23
III.	Résultats de la phase 1 : hiérarchisation et priorisation des actions des cahiers du PWD-R.....	24
III.1.	Bilan du processus itératif .....	24
III.2.	Actions sélectionnées.....	25
III.3.	Positionnement des actions sélectionnées.....	31
IV.	Résultats de la phase 2 : développement des indicateurs d'efficacité et d'efficience des actions du PWD-R .....	33
IV.1.	Bilan des indicateurs développés .....	35
IV.2.	Liste des indicateurs .....	38
IV.3.	Recommandations transversales .....	48
V.	Résultats de la phase 3 .....	51
V.1.	L'outil de suivi sur mesure excel.....	51
V.2.	Des vidéos explicatives pour une prise en main facilitée .....	53
VI.	Glossaire .....	54

## Table des figures

<b>Figure 1 : méthodologie de classification des objectifs et actions et tâches du PWD-R des cahiers 1,2,3 et 4 par objectifs principaux .....</b>	<b>7</b>
<b>Figure 2 : ordre théorique d'enchaînement des actions et tâches.....</b>	<b>8</b>
<b>Figure 3 : exemple théorique de chaînes de réalisation .....</b>	<b>9</b>
<b>Figure 4 : schéma décisionnel pour la priorisation des actions .....</b>	<b>10</b>
<b>Figure 5 : schéma décisionnel pour la priorisation des actions .....</b>	<b>24</b>
<b>Figure 6: Typologie des indicateurs développés .....</b>	<b>35</b>
<b>Figure 7: Nombre d'actions par typologie d'indicateurs.....</b>	<b>36</b>
<b>Figure 8: Etat des indicateurs à t0 .....</b>	<b>37</b>

# I. Introduction

## I.1. Contexte

Suite à l'adoption le 22 mars 2018 du Plan wallon des déchets-ressources (PWD-R), le nombre et le contenu des orientations stratégiques, des mesures, des objectifs et des actions sont identifiés. Ce plan devant être évalué tous les 6 ans, la mise en place d'un tableau de bord est nécessaire pour suivre sa mise en œuvre et pour l'évaluer. En effet, le tableau de bord facilitera la remontée régulière des informations pertinentes, l'évaluation en continu de la mise en œuvre du plan, et permettra d'améliorer l'efficience de la gestion des fonds publics. Il est donc nécessaire aujourd'hui de mettre en place un système de suivi des actions qui structurent ce plan afin d'en suivre l'efficacité et l'efficience.

Ce plan mobilise de nombreux potentiels porteurs d'actions et cible des publics très divers. Au-delà des acteurs et cibles à mobiliser, il y a également de nombreuses thématiques : les actions couvrent la gouvernance, sont transversales et ont également une entrée « flux de déchets ». Les différents angles de lecture du plan impliquent l'élaboration d'une structure spécifique pour la gestion d'un projet d'une telle diversité et richesse.

C'est dans ce cadre que le SPW ARNE souhaite mettre en place une stratégie de suivi de l'efficacité et de l'efficience des différents cahiers du PWD-R.

## I.2. Objectifs

Les objectifs de la mission sont :

- Organiser les actions du plan selon les différentes entrées possibles afin de les hiérarchiser. A noter que le PWD-R est un outil structurant la politique déchets-ressources de la Wallonie mais que d'autres actions initiées par le pouvoir exécutif et/ou les pouvoirs publiques peuvent exister ;
- Identifier les actions déjà réalisées, en cours ou non démarrées ;
- Prioriser les actions selon un certain nombre de critères à définir ;
- Choisir une centaine d'actions prioritaires (environ 50 pour les cahiers 2 et 3 et environ 50 pour les cahiers 1 et 4 mais avec flexibilité pour cette répartition), définir des indicateurs d'efficacité et d'efficience pour ces actions, calculer ces indicateurs et évaluer la qualité des données utilisées pour le calcul ;
- Elaborer un outil de calcul automatisé des indicateurs et produire un tableau de bord de synthèse et de communication de ces indicateurs.

## II. Méthodologie

### II.1. Phase 1 : hiérarchisation et priorisation des actions des cahiers du PWD-R

#### II.1.1. CONTEXTE

Hiérarchiser, c'est classer et identifier l'organisation des actions : par exemple, quelles sont les actions à réaliser avant ou après d'autres actions pour atteindre un objectif défini. A la suite de cette hiérarchisation (application de la méthodologie présentée dans cette section), une priorisation sera réalisée. Prioriser c'est accorder une importance préférentielle « à quelque chose » en fonction de critères choisis.

Le plan est construit sur l'organisation suivante des actions :

- Actions de bonne gouvernance ;
- Actions transversales ;
- Actions par flux.

Au sein de chaque groupe, une ou plusieurs mesures sont définies. Une mesure est composée d'un objectif puis des actions sont proposées pour atteindre l'objectif.

#### II.1.2. QU'EST QU'UNE ACTION ?

Certaines actions s'apparentent davantage à des tâches bien définies. Afin de distinguer les actions et les tâches, les définitions suivantes ont été proposées :

- Une **action** est la description non détaillée d'une démarche pour atteindre un objectif donné. A priori, plusieurs types d'instruments, d'outils ou de moyens peuvent être utilisés ou mobilisés pour la réalisation de l'action. L'action peut dès lors être décomposée en une ou plusieurs tâches.

Exemple : Améliorer la gestion des déchets de soins produits par les ménages

- Une **tâche** est une description détaillée/précise d'un type d'instruments, d'outils ou de moyens à utiliser ou à mobiliser pour atteindre l'objectif défini au niveau d'une mesure.

Exemple : Créer un groupe de travail sur les différentes fiscalités possibles

À partir de ce paragraphe, les intitulés « action » et « tâche » correspondent aux définitions énoncées ci-dessus.

### II.1.3. HIÉRARCHISATION ET ANALYSE DE LA COHÉRENCE INTERNE

Afin d'organiser, hiérarchiser et analyser la cohérence interne<sup>1</sup> des actions et tâches figurant dans les cahiers étudiés du PWD-R, la méthodologie qui avait été initialement proposée consistait à s'appuyer sur la construction d'arbres à objectifs. Il apparaît que cette méthode n'est pas applicable car les objectifs du PWD-R n'ont pas été établis suivant une logique de causes à effets explicitée clairement dans le PWD-R.

La méthodologie a été adaptée pour répondre aux objectifs de la première partie de la phase 1 de l'étude, à savoir la hiérarchisation des actions et tâches programmées dans le PWD-R. Des **chaînes de réalisation** ont été élaborées ; elles illustrent l'ordre logique et chronologique de réalisation des actions et des tâches à mettre en œuvre pour atteindre un objectif principal, même si celles-ci ne font pas partie d'une même chaîne de causalité. On est donc plutôt dans une démarche : « il faut réaliser une action et/ou une tâche après une autre (ou en même temps qu'une autre) pour tendre vers l'objectif souhaité » plutôt que dans une démarche : « il faut réaliser une action et/ou une tâche à cause d'une autre pour tendre vers l'objectif souhaité ».

#### A. Organisation préliminaire

**Dans un premier temps**, les actions et les tâches sont associées aux flux de déchets clairement identifiés (bois, DEEE, ...).

Par exemple l'action « *Promouvoir les filières de réutilisation et de recyclage des déchets de construction* » (Cahier 3 – mesure 9 – action 6) est associée au flux « Construction et Démolition ».

Pour les actions et les tâches transversales, il peut y avoir un lien avec un seul flux ou plusieurs flux de déchets et/ou types de flux (Flux REP, Flux Réutilisation, autres flux). Étant donné leur nature, certaines actions et tâches peuvent être associées à tous les flux de déchets, voire à aucun flux en particulier.

**Dans un deuxième temps**, tous les objectifs du PWD-R ont été organisés par objectifs principaux :

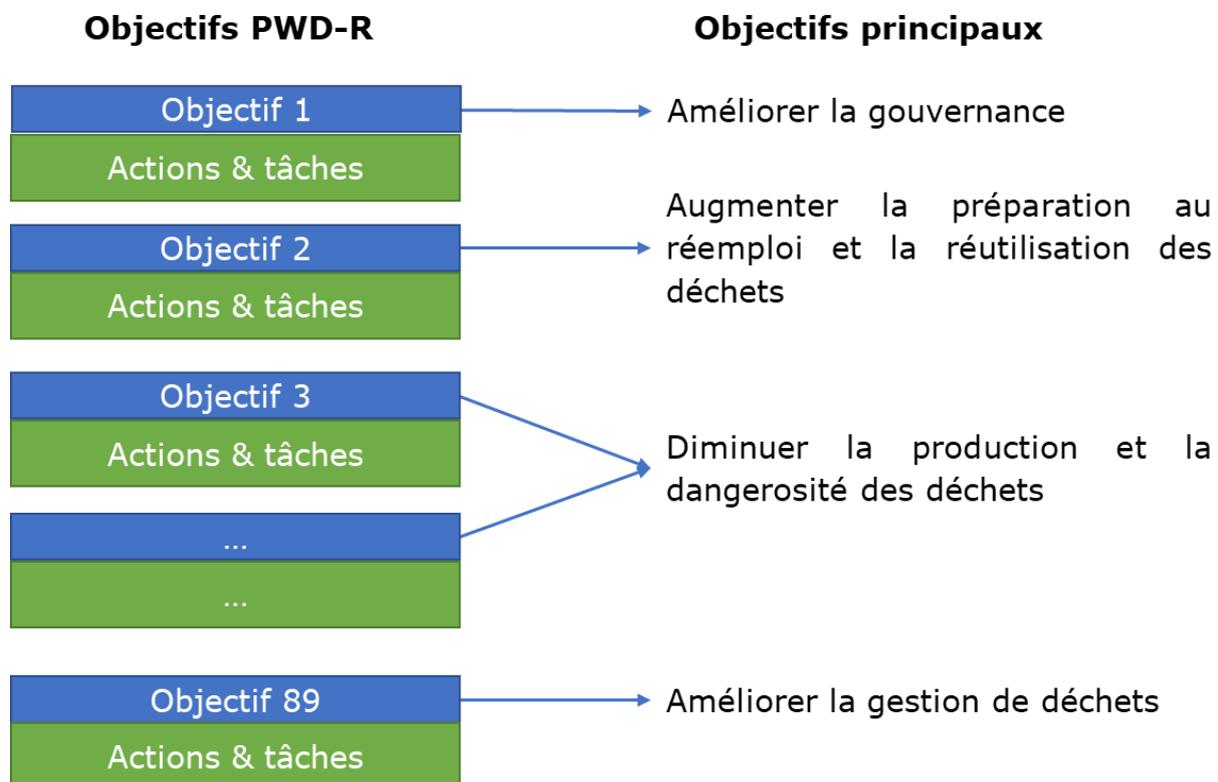
- améliorer la gouvernance ;
- diminuer la production et la dangerosité des déchets ;
- augmenter la préparation au réemploi et la réutilisation des déchets ;
- améliorer la gestion des déchets (collecte, tri, traitement, ...).

Ce type d'organisation suit globalement la structure des cahiers du PWD-R. Ce regroupement des objectifs spécifiques (et la simplification qu'il implique) permet aussi d'accroître la lisibilité des relations qui existent entre les actions à mener et les objectifs à atteindre. Ainsi, il contribue aussi à l'identification des actions et tâches qui sont fortement similaires, ce qui facilite également la hiérarchisation des actions et des tâches (Cf. figure ci-après).

---

<sup>1</sup> Pour une définition de la cohérence interne cf. C.

Figure 1 : méthodologie de classification des objectifs et actions et tâches du PWD-R des cahiers 1,2,3 et 4 par objectifs principaux



**Dans un troisième temps**, certaines actions et tâches transversales, ne pouvant pas être associées à un, plusieurs ou tous les flux de déchets en particulier, sont analysées en détails afin de les caractériser plus précisément et de les relier à une thématique commune. Les thématiques sont les suivantes :

- Coûts
- Exemplarité
- Fiscalité
- Flux Economie de la fonctionnalité
- Gestion et traitement des déchets
- Innovation, R&D
- Observation
- Partenariats public-privé
- Produits (réutilisable, durable)
- REP
- Réutilisation
- Santé

- Surveillance / Contrôle

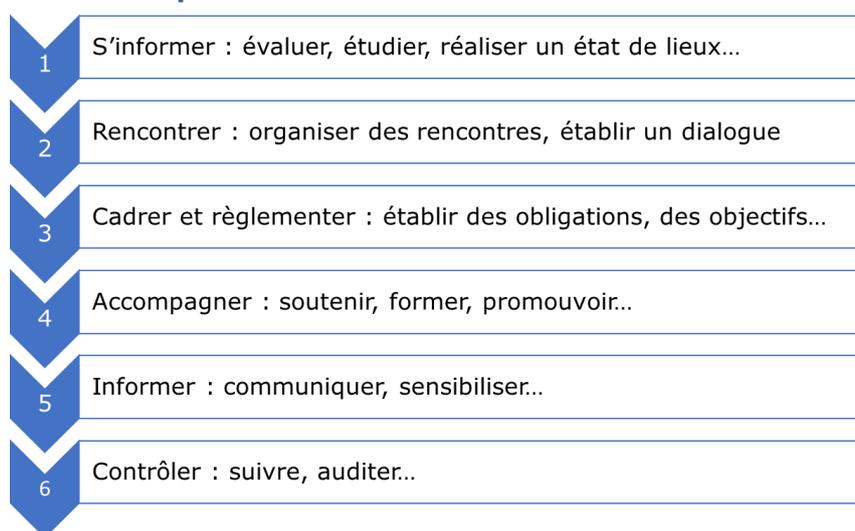
Une fois ce premier classement des actions et des tâches établi, une hiérarchisation des actions et tâches a été réalisée au travers de l'élaboration de chaînes de réalisation.

## B. Elaboration des chaînes de réalisation

Par flux de déchets et pour chaque objectif principal, les actions et les tâches ont été hiérarchisées en fonction de leur enchaînement logique. Le but est d'identifier quelle action/tâche (ou quel groupe d'actions/tâches) doit être réalisée avant de pouvoir démarrer une autre action/tâche (ou groupe d'actions/tâches) en vue d'atteindre un objectif fixé pour un même flux.

Un ordre/canevas général de réalisation des actions a été établi pour effectuer la hiérarchisation (cf. Figure 2). En fonction des cas, cet ordre d'enchaînement proposé ci-dessous a été adapté.

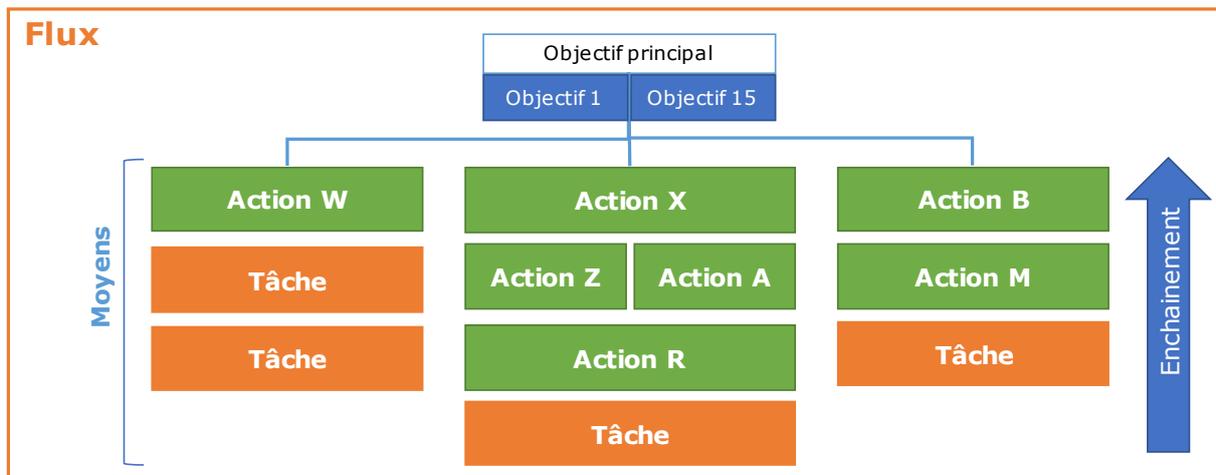
**Figure 2 : ordre théorique d'enchaînement des actions et tâches**



En termes de représentation graphique (par flux et pour chaque objectif principal), les actions/tâches pour lesquelles il existe un enchaînement logique sont groupées dans une même branche. Plusieurs branches d'enchaînement peuvent coexister pour un même objectif. Ceci traduit le fait qu'il n'y a pas nécessairement un même enchaînement logique entre toutes les actions / tâches qui contribuent à l'atteinte d'un même objectif.

L'exercice consiste à établir un enchaînement des actions/tâches. Lorsqu'il n'existe aucun lien chronologique entre actions/tâches, alors celles-ci sont organisées en branches différentes.

Figure 3 : exemple théorique de chaînes de réalisation



Dans l'exemple théorique illustré dans la Figure 3, l'action R doit être réalisée avant de réaliser les actions Z et A. Par ailleurs, Z et A doivent être réalisées en même temps. L'action X ne peut être réalisée que si R, Z et A ont été réalisées. Les trois branches de cet exemple théorique représentent trois groupements d'actions qui sont indépendantes : W peut être réalisée indépendamment de la réalisation des autres actions (X, R, B...).

Une fois ce travail de hiérarchisation réalisé, apparaissent des actions/tâches qui doivent être préalablement réalisées pour qu'une action (en bout de chaîne de réalisation) soit considérée comme réalisée (ou à réaliser) pour atteindre l'objectif fixé. C'est donc bien l'action qui est évaluée et qui passe au travers des différents filtres de priorisation et non les différentes tâches associées.

Certaines branches sont composées uniquement de tâches ; dans ce cas, afin de garder la lisibilité des chaînes de réalisation, le libellé de la mesure est repris en tant qu'action faïtière si cela s'avère pertinent.

### C. Examen de cohérence

L'élaboration des chaînes de réalisation permet également d'identifier :

- La similarité des actions/tâches

Des actions/tâches similaires sont des actions/tâches qui :

- concernent un même flux de déchets ;
- répondent à un même objectif principal ;
- s'appuient sur un même type d'instruments/outils/moyens pour atteindre l'objectif (par exemple, la réalisation d'une campagne de sensibilisation) ;

Les actions/ tâches similaires ont été groupées dans les chaînes de réalisation et sont évaluées ensemble.

- La cohérence des actions/tâches avec les objectifs : en pratique, il s'agit de répondre à la question « est-ce que l'action/tâche permet de contribuer à l'atteinte de l'objectif explicité dans le PWD-R? ».

## II.1.4. PRIORISATION

La hiérarchisation effectuée à partir des chaînes de réalisation a permis d'identifier 232 actions. La priorisation porte sur ces actions.

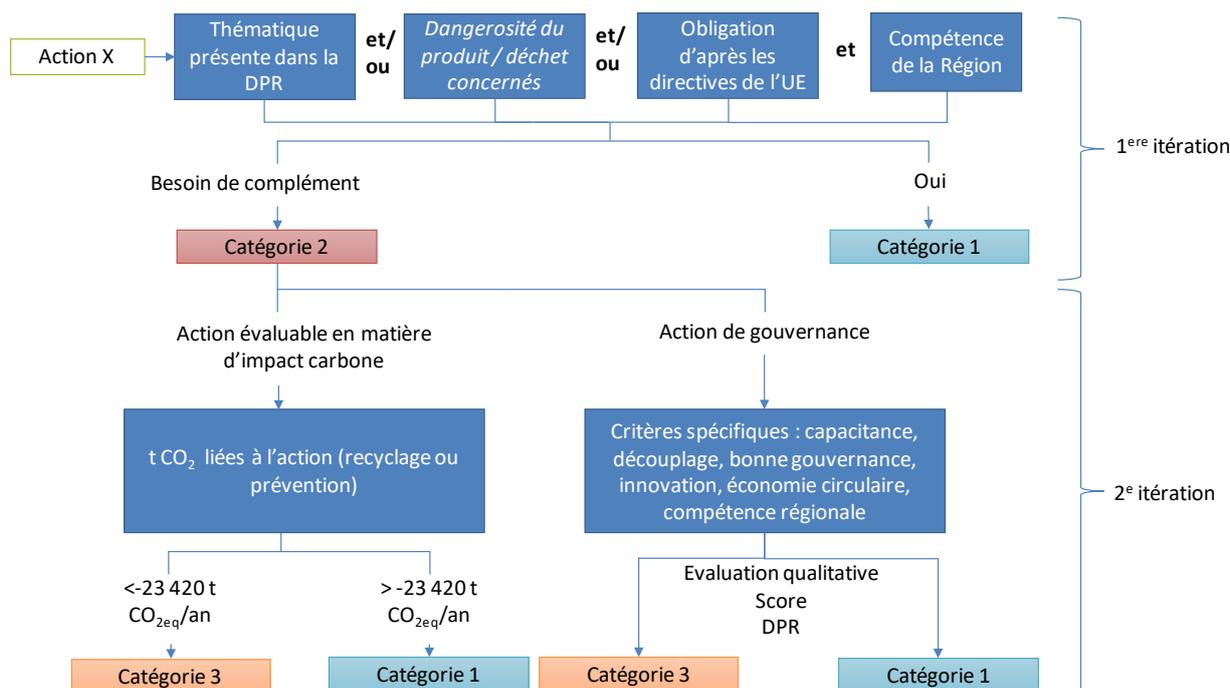
La priorisation s'est faite en deux itérations. A partir de critères de sélection détaillés ci-dessous, les actions sont catégorisées de la manière suivante.

- Catégorie 1 : actions prioritaires qui seront incluses dans l'outil de suivi.
- Catégorie 2 : actions à catégoriser en 1 ou 3 (catégorie provisoire en fin de première itération).
- Catégorie 3 : actions non prioritaires qui ne feront pas partie de l'outil de suivi.

In fine, toutes les actions sont soit dans la catégorie 1 (prioritaires) soit dans la catégorie 3 (non prioritaires).

La Figure 4 explique le procédé de priorisation en 2 itérations à partir des critères mentionnés ci-dessous. La première itération est basée sur les critères 1 et 2.

**Figure 4 : schéma décisionnel pour la priorisation des actions**



Pendant le processus de priorisation, des actions similaires ou avec de grandes synergies ont été groupées, pour améliorer la visibilité générale du travail de priorisation.

### A. Première itération

La première itération est composée des critères suivants :

1. La présence de la thématique de l'action dans la Déclaration de politique régionale pour la Wallonie (DPR - 2019-2024).
2. La dangerosité du produit ou déchet concerné par l'action.
3. L'obligation d'après les directives de l'Union européenne.
4. La compétence régionale.

#### Analyse de la Déclaration de politique régionale

Les actions figurant dans la Déclaration de Politique Régionale Wallonne 2019-2024<sup>2</sup> ont été retenues en catégorie 1.

#### Évaluation de la dangerosité du produit ou déchet concerné par l'action

L'évaluation de la dangerosité des déchets a été effectuée sur base de l'article 3(2) de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives<sup>3</sup>. Cet article définit les « déchets dangereux » comme « tout déchet qui présente une ou plusieurs des propriétés dangereuses énumérées à l'annexe III ». L'annexe III définit les propriétés qui rendent les déchets dangereux. La Décision de la Commission du 18 décembre 2014 modifiant la décision 2000/532/CE établissant la liste des déchets a été prise en compte, conformément à la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil<sup>4</sup>.

Les actions qui concernent des déchets dangereux ont été retenues dans la catégorie 1.

#### Obligation d'après les directives de l'Union européenne

Le caractère obligatoire de la mise en œuvre (avec ou sans un délai préconisé) de l'action d'après les directives européennes : si les directives européennes prévoient la mise en place de l'action (ex : tri obligatoire des déchets organiques pour fin 2023), et qu'une telle action se retrouve dans le plan, celle-ci doit se retrouver dans les 100 actions prioritaires.

#### Compétence de la région

Si la mise en œuvre de l'action n'est pas du ressort complet de la Région ou si leur levier d'action est limité, alors l'action n'est pas prioritaire en vue du suivi.

---

<sup>2</sup> [https://www.wallonie.be/sites/default/files/2019-09/declaration\\_politique\\_regionale\\_2019-2024.pdf](https://www.wallonie.be/sites/default/files/2019-09/declaration_politique_regionale_2019-2024.pdf)

<sup>3</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32008L0098&from=EN>

<sup>4</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014D0955&from=EN>

## B. Deuxième itération

La deuxième itération consiste à analyser les actions de catégorie 2 pour les faire basculer en catégorie 1 ou en catégorie 3.

Les actions de catégorie 2 sont de 2 types :

- Les actions évaluable en termes d'impact carbone
- Les actions qu'on peut qualifier « de gouvernance », qui portent notamment sur le contrôle, les sanctions, la maîtrise des coûts, la génération d'information, la diffusion d'information, la création de groupes de travail et de synergies... L'effet de ces actions est difficilement quantifiable en termes d'impact environnemental.

Une première étape a donc consisté à séparer la catégorie 2 en ces 2 sous-catégories.

Pour la première sous-catégorie d'actions, la deuxième itération consiste à évaluer pour chaque action les tonnages de CO<sub>2</sub>-eq potentiellement évités grâce à la mise en œuvre de l'action. Les actions permettant les plus gros gains en termes d'impact carbone sont retenues en catégorie 1 (soit parce qu'elles ont un fort impact en termes de tonnages de déchets, soit parce qu'elles engendrent de gros gains carbone par tonne affectée ou les deux à la fois), tandis que les autres basculent en catégorie 3.

Pour la deuxième sous-catégorie d'actions dites « de gouvernance », la deuxième itération consiste à faire entrer des critères spécifiques de sélection (voir ci-dessous paragraphe intitulé « Critères spécifiques »).

### **Potentiel d'évitement de gaz à effet de serre**

Pour estimer le potentiel d'évitement de gaz à effet de serre, ont été estimés :

- Les tonnages de déchets affectées par action ;  
Les tonnages par action ont été déterminés sur base du PWD-R, des études préparatoires au PWD, et de sources complémentaires tels que des rapports des organismes de gestion de la responsabilité élargie du producteur...
- Les émissions de gaz à effet de serre évitées par action  
Les émissions de gaz à effet de serre évitées par tonne de déchets affectée par les actions ont été déterminées prioritairement sur base des études préparatoires au PWD, et pour les données manquantes sur base d'autres sources :
  - Etude bilan national du recyclage de l'ADEME<sup>5</sup>
  - Base carbone ADEME<sup>6</sup>
  - Estimations RDC Environment sur base de sources diverses...

Pour chaque action, les étapes suivantes ont été mises en œuvre :

---

<sup>5</sup> Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (France).

<sup>6</sup> <http://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil>

- caractérisation des conséquences en matière de gestion des déchets relativement à un scénario fil de l'eau (recyclage plutôt qu'élimination des déchets, allongement de la durée de vie, prévention...)
- caractérisation des conséquences en termes de modélisation du bilan carbone (fin de vie évitée, production évitée, impact du recyclage)
- recherche des facteurs existants (ou reconstruit des facteurs) en kg CO<sub>2</sub> eq évités par tonne de déchet affectée par l'action

Définition du seuil : le seuil est de -23 420 t eq CO<sub>2</sub> par an ; il a été établi à ce niveau affiché de manière à obtenir une sélection de 100 actions.

Liste des sources mobilisées :

- Plan Wallon des Déchets-Ressources
- Etudes préparatoires au PWD
  - RDC Environment pour SPW (2012) - Avenant à la préparation du volet prévention des DMA du futur PWD
  - RDC Environment pour SPW (2012) Préparation du volet réutilisation du futur Plan Wallon des Déchets Horizon 2020
  - RDC Environment pour SPW (2017) Rapport sur les incidences environnementales du Projet de Plan wallon des Déchets-Ressources – Cahier 3 : Gestion des déchets ménagers
  - RDC Environment pour SPW (2008) Évaluation des bénéfices environnementaux, économiques et sociaux de différents scénarios de réutilisation des déchets par les entreprises d'économie sociale
  - RDC Environment pour SPW (2012). Etude sur les centres d'enfouissement techniques en Wallonie
- Autres sources
  - Recyclage des déchets inertes : Etude RDC Environment / Deloitte pour l'ADEME (2019) Bilan National du Recyclage
  - Recyclage des déchets textiles : Calculs RDC Environnement sur base des Fiches de Données Environnementales et Sanitaires des isolants Métisse (à base de textile) et Isover (laine minérale)
  - Incinération des déchets textiles : Calculs RDC Environment
    - Estimation des émissions directes de CO<sub>2</sub> sur base de la composition en carbone du coton et du polyester.
    - Estimation des émissions évitées à partir du PCI des textiles, du rendement énergétique des incinérateurs belges (données proposées dans le cadre du projet PEF de la Commission Européenne) et du contenu carbone de l'électricité en Belgique et

d'une hypothèse de substitution de chaleur gaz (données Base Carbone ADEME).

- Base Carbone ADEME : production de textiles, remplacement des bouteilles PET par l'eau du robinet
- Pneus - CRR (2008) Carbon footprints of tyre production – new versus remanufactured
- Febelauto (2018). Rapport annuel
- Fost Plus (2017). Rapport annuel
- Projet Fusions (2017). Food waste: the problem in the EU in numbers
- Rapports à l'attention du Parlement wallon concernant l'exécution des conventions environnementales relatives à l'obligation de reprise de certains déchets
- Bases de données: IWEPS et Eurostat

### **Critères spécifiques**

Certaines actions de catégorie<sup>7</sup> 2 n'ont pas pu faire l'objet d'une évaluation de leur impact en termes de CO<sub>2</sub> car il s'agit plutôt d'actions traitant de gouvernance.

Exemple : Action 3.05.05.00 « Favoriser, en collaboration avec les organismes de gestion agréés en charge des obligations de reprise, le recours à des filières de recyclage pérennes et durables. »

Pour décider si ces actions devaient être classées en catégorie 1 ou en catégorie 3, 5 critères spécifiques ont été utilisés :

- Capacitance : examiner si l'action menée permet de faire progresser les capacités et les compétences des opérateurs qui y ont participé
- Découplage : vérifier si les actions permettent de rompre le lien entre la croissance économique et les incidences environnementales associées à la production et à la gestion des déchets. Ce critère a été étudié mais il s'est avéré non-discriminant et donc n'est pas utilisé dans le cadre de cette priorisation.
- Bonne gouvernance : vérifier si la mise en œuvre des actions proposées contribue aux principes de bonne gouvernance en termes notamment de transparence (objectivation des actions), de participation des acteurs ou encore de prise de responsabilité
- Innovation : vérifier si les actions présentent un intérêt notamment pour le développement de nouvelles filières de réutilisation et de recyclage
- Utilisation efficace des ressources dans le contexte de l'économie circulaire : vérifier si les actions programmées permettent d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles

---

<sup>7</sup> Rappel : catégorie 2= qui n'ont pas été classées en catégorie 1 ou 3 sur base des critères de la première itération

Pour chaque action classifiée en catégorie 2, il a été évalué si l'action répond ou non à un ou plusieurs critères ci-dessus. Un score unique qui somme le nombre de critères auxquels l'action répond (iso pondération) a été élaboré.

Sur base du score unique et des orientations de la Déclaration de politique régionale, les actions de catégorie 2 ont donc été qualitativement affectées en catégories 1 et 3.

### II.1.5. VALIDATION

La sélection des actions a fait l'objet de commentaires du comité de suivi début 2020.

RDC a proposé une nouvelle sélection tenant compte de ces commentaires.

Un arbitrage a finalement été réalisé le 8 mai 2020 entre le DSD et le cabinet de la ministre de l'environnement pour aboutir à une sélection de 103 actions prioritaires.

## II.2. Phase 2 : développement des indicateurs d'efficacité et d'efficience des actions du PWD-R

Cette partie vise à proposer des indicateurs d'efficacité et d'efficience pour chaque action jugée prioritaire puis à sélectionner en moyenne 2 indicateurs, typiquement un indicateur d'efficacité et un indicateur d'efficience par action, cela pouvant varier en fonction de la pertinence des indicateurs au regard de l'action.

### II.2.1. DÉVELOPPEMENT DES INDICATEURS

#### A. Typologie d'indicateurs

Le type d'indicateurs développés dépend de l'action à évaluer. Trois types d'indicateurs ont été développés :

- Des indicateurs permettant de mesurer l'**efficacité**

Un indicateur d'efficacité sert à suivre le résultat d'une action au regard des objectifs fixés sans égard aux moyens.

Si possible, ces indicateurs mesurent directement le résultat au regard de l'objectif fixé : des tonnages de déchets évités, des impacts environnementaux évités...

Lorsque le lien entre l'action et l'objectif est difficilement déterminable ou que l'objectif n'est pas quantifié (informer...), des indicateurs permettant de suivre la réalisation d'une action sont développés. Par exemple, bien qu'une campagne de prévention ait pour objectif de diminuer la production d'OMR, déterminer la part de la baisse de la production d'OMR liée à une campagne de communication n'est pas réalisable dans le cadre de cette étude. Dans ce cas, les indicateurs d'efficacité sont remplacés par des indicateurs de réalisation, qui mesurent un impact intermédiaire par rapport à l'objectif final ; par exemple le nombre de personnes touchées par une campagne de communication / le nombre de personnes formées...

- Des indicateurs permettant de suivre l'**efficience** d'une action

Un indicateur d'efficience mesure les résultats d'une action en fonction des moyens financiers et humains mis en œuvre. Lorsque les résultats d'une action sont difficilement déterminables, l'indicateur d'efficience est un indicateur de réalisation rapporté aux moyens (par exemple le nombre de personnes touchées par une campagne de communication rapportées aux moyens financiers mis en œuvre).

Les indicateurs d'efficience peuvent permettre d'identifier des besoins d'amélioration dans la gouvernance d'une action ou de modification des moyens employés. Les indicateurs d'efficience n'ont pas pour objectif de comparer les actions entre elles ou de les prioriser.

Deux orientations apparaissent possibles pour le développement des **indicateurs d'efficience** :

- Des indicateurs de type **coût-efficacité**, qui mesurent l'atteinte des objectifs de l'action au regard des moyens mis en œuvre par la Région wallonne et/ou par ses partenaires / d'autres acteurs (€ par action de sensibilisation, € par tonne évitée...). Ce type d'indicateurs permet à la Région d'évaluer si l'action est réalisée à un coût raisonnable. Les unités des indicateurs sont différentes entre actions, les résultats ne permettent donc pas de comparer l'efficience de différentes actions.
- Des indicateurs de type **pertinence de l'action**, qui mesurent plus largement l'efficience des conséquences de l'action, plutôt que l'efficience de l'action en elle-même. Il s'agit d'indicateurs de type :
  - Coût de traitement des déchets à la tonne
  - Analyse coût-bénéfice de l'action et de ses conséquences

Ce type d'indicateurs permet à la Région d'évaluer / de vérifier que l'action et les objectifs poursuivis par l'action sont pertinents pour la société et efficaces.

Pour les indicateurs de type analyse coût-bénéfice, les résultats obtenus pour différentes actions sont comparables entre eux. En revanche, ils dépendent de facteurs extérieurs à la réalisation de l'action en elle-même (par exemple le prix de marché des matières vierges).

**La Région wallonne a décidé de s'orienter vers des indicateurs de type « coût-efficacité ».**

- Des indicateurs permettant de suivre **la réalisation** d'une action.

Un indicateur de réalisation mesure le niveau de déploiement des moyens (combien d'étapes de réalisation ont été complétées, budget engagé...).

Ce type d'indicateur est proposé dans deux types de situations :

- L'action est peu claire : Les moyens à mettre en œuvre et les budgets n'ont pas été arbitrés, parfois même les objectifs à viser doivent être encore définis. Des étapes de concertation ou de diagnostic sont alors nécessaires.
- Les données nécessaires pour mesurer l'atteinte des résultats ne peuvent être produites : soit parce que le résultat attendu n'est pas clair, soit parce que le suivi des données doit faire partie des moyens mis en œuvre une fois l'action programmée et négociée avec les parties prenantes, soit parce que le suivi des données est trop coûteux.

Les indicateurs de réalisation permettent à la Région wallonne de programmer l'action et de suivre son avancement. Lorsque des indicateurs d'efficacité sont envisageables à terme, des points d'attention pour la production de ces indicateurs sont dégagés dans ce rapport afin d'alimenter des travaux futurs.

Des **indicateurs d'efficacité** ont été développés dès que possible pour mesurer l'atteinte des objectifs de l'action. Lorsque les indicateurs d'efficacité sont jugés acceptables, aucun indicateur de réalisation n'est proposé.

Des **indicateurs d'efficience** ont été développés pour certaines actions, mais pas pour toutes. En effet, dans certains cas les moyens mis en œuvre apparaissent peu clairs et ne permettent pas de développer des indicateurs d'efficience pertinents.

Les indicateurs sont optimisés pour chaque action.

## B. Critères de base pour l'élaboration des indicateurs

Les indicateurs qui sont proposés visent à respecter les critères SMART suivants :

- Spécifique : l'indicateur doit être en lien avec les objectifs fixés de l'action afin de vérifier leur atteinte
- Mesurable : les informations nécessaires à la mesure de l'indicateur sont disponibles par le biais des sources de données et/ou des programmes de suivi existants et/ou accessibles dans le cadre de la mission.
- Attribuable : l'indicateur doit mesurer les impacts attribuables à l'action.
- Réaliste : indicateur mesurable à un coût acceptable (ressources humaines et financières)
- Temporairement défini : l'indicateur doit être défini dans le temps, c'est-à-dire attribuable à une année / un mois donné.

Les indicateurs proposés à la région sont des indicateurs les plus SMART possible.

## C. Méthodologie de développement

Les indicateurs ont été développés en mettant en œuvre les moyens suivants :

- Les actions ont été analysées dans leur contexte, tel que décrit dans le PWD-R ;
- La chaîne de réalisation des actions sélectionnées a été analysée afin de prendre en compte dans l'élaboration des indicateurs les tâches dont la réalisation est nécessaire à la réalisation de l'action ;
- Les indicateurs proposés dans le PWD-R ont été examinés.
- Des indicateurs « idéaux » ont été proposés. Ils ont été développés pour être spécifiques, attribuables et temporairement définis (S, A et T de SMART).
- Les experts de chaque action ont été consultés afin de vérifier la pertinence des indicateurs idéaux et la disponibilité des données, et les indicateurs ont été modifiés afin de proposer des indicateurs mesurables et réalistes (M et R de SMART)

## D. Evaluation qualitative des indicateurs proposés

Afin de justifier la qualité, la pertinence et la faisabilité des indicateurs proposés, la méthode Ram-ses<sup>8</sup> a été utilisée. Elle repose sur l'attribution de différents scores par indicateur en répondant à des questions précises.

Cette méthode permet d'évaluer :

- La qualité des indicateurs (validité, sensibilité, robustesse, reproductibilité, interprétation...);
- La pertinence des indicateurs (intérêt, suivi des résultats et performance des politiques...);
- La faisabilité des indicateurs à court (< 3 ans) et moyen termes (3 à 10 ans) (délais, moyens humains et financiers à mettre en œuvre...).

Les critères de la méthode Ram-ses ont été analysés afin de sélectionner les critères qui sont pertinents dans le cadre de cette étude.

Des notes sont donc attribuées aux éléments suivants :

- Qualité (CQ) – somme des points des critères ci-dessous
  - Mesurable (techniquement faisable) (0, 0.5 ou 1)<sup>9</sup>.
  - Sensible aux changements qu'il est censé indiquer (0, 0.5 ou 1)
  - Reproductible (0, 0.5 ou 1)
  - Accessible et compréhensible (0, 0.5 ou 1)
- Pertinence (CP) – somme des points des critères ci-dessous
  - Comparable à un objectif donné pour l'indicateur, à une valeur cible (0, 0.5 ou 1)
  - Mesure des résultats finaux (0, 0.5 ou 1)
  - Informations précises (mesure directe ou proxy) (0, 0.5 ou 1)
  - Couverture des problématiques environnementales (0, 0.5 ou 1)
- Faisabilité (CF)
  - Court-terme (CF<sub>CT</sub>) : moins de 6 mois

---

<sup>8</sup> Ram-ses Sprl, 2010. Révision des indicateurs relatifs à la pollution locale des sols utilisés dans le cadre des rapports sur l'état de l'environnement wallon – Rapport final.

Cours CEDD : Instruments de prise de décision en environnement, ULB, Bruxelles le 22/02/2010.

<sup>9</sup> Notons que puisque les indicateurs proposés sont SMART ils doivent être mesurables et nous nous attendons à ne jamais obtenir une cote de 0 pour ce critère. Toutefois, si faute d'une bonne appréciation des données disponibles au moment de la proposition de l'indicateur, l'indicateur s'avérait plus tard non mesurable, il s'agirait finalement d'un motif pour exclure l'indicateur, même si les autres critères sont remplis.

- Moyen-terme (CF<sub>MT</sub>) : entre 6 mois et 2 ans.

Ce critère traduit l'importance relative des délais et des moyens (humains et financiers) à mettre en œuvre pour développer l'indicateur. RDC Environment attribue un score<sup>10</sup> par jugement d'expert allant de 0 (score le plus mauvais, impliquant beaucoup de ressources pour construire l'indicateur) à 5 (score le meilleur, impliquant peu de ressources) pour qualifier la faisabilité relative de l'indicateur :

Proposition de cotation :

- L'indicateur est déjà calculé ou toutes les informations sont disponibles pour le faire aisément : 5
- L'indicateur est calculable d'ici un horizon de temps donné (par exemple 2021) : 2
- L'indicateur n'est pas calculable d'ici un horizon de temps donné (par exemple 2021): 0

Ces notes sont octroyées par jugement d'experts par RDC Environment.

L'efficience de l'indicateur est donc calculée avec les formules suivantes pour obtenir un score entre 0 et 20 :

- $CE = [(CQ+CP)/2] \times CF$

### E. Analyse coût-bénéfice

Après avancement dans l'élaboration des indicateurs, la construction d'indicateurs de type ACB n'apparaît pertinente pour aucune action prioritaire. Le niveau de maturité des actions et la disponibilité des données ne permettent pas de réaliser ce type d'évaluation et celui-ci n'apparaît pas prioritaire au regard des besoins de suivi du plan identifiés (pas de besoin de priorisation des actions, besoin de programmation des actions en elles-mêmes, besoin de construction de données préalable ...).

---

<sup>10</sup> De 0 à 4 pour avoir le même total sur 4 que pour la Qualité et la Pertinence.

Les indicateurs sont calculés sur base des éléments suivants :

- Sources de données utilisées ou disponibles à la Région wallonne
- Données disponibles auprès des acteurs potentiels/porteurs d'actions
- Création de données simplifiées
  - Modélisation simplifiée<sup>11</sup> réalisée par RDC Environment
  - Développement d'une procédure de collecte et d'estimation des données nécessaires pour le calcul de l'indicateur (par exemple une procédure de suivi des tonnes de PMC produites par les administrations régionales)

Note : si la donnée n'est pas existante mais peut être produite, on évaluera si cette production est possible dans le cadre de la mission dans le cadre du temps prévu pour le développement des indicateurs et des moyens budgétaires alloués à l'étude. Si la donnée n'est pas accessible, il est recommandé à la Région de la générer dans le futur afin d'améliorer les indicateurs. Il peut aussi être demandé à d'autres acteurs (COPIDEC, fédérations professionnelles comme Go4circle...) de générer la donnée, si c'est (plus) facile pour eux.

Pour chaque indicateur proposé, une définition et une description de l'indicateur sont proposées. De plus, une liste des données complémentaires qui ont été jugées non accessibles dans le cadre de l'étude mais qui pourraient améliorer les indicateurs dans le cadre de travaux futurs est proposée.

## II.2.2. CALCUL DES INDICATEURS AU T0 ET INCERTITUDE

À partir des données collectées, les indicateurs sont calculés en T0.

La qualité des données a été évaluée :

- Qualitativement en cas de base (bonne, moyenne, mauvaise).

Les critères de qualité sont :

- Données récentes
- Périmètre géographique correspondant au périmètre étudié
- Procédé à modéliser correspond au procédé pour lequel on a des données
- Quantitativement pour les flux avec un tonnage ou un impact environnemental élevé (sous forme d'intervalle)

---

<sup>11</sup> Les simplifications consistent à prendre en compte les procédés à grosses contributions avec des données directement disponibles.

### II.2.3. ESTIMATION DU COÛT DE CALCUL DES INDICATEURS POUR LA RÉGION WALLONNE

Le coût de travail des agents de la Région Wallonne pour le suivi du tableau de bord a été estimé en estimant les paramètres repris dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 1 : Hypothèses retenues pour le coût de calcul des indicateurs**

Hypothèses		Source
<b>Temps de collecte des données et de calcul des indicateurs dans l'outil</b>	<p>Temps moyen estimé tenant compte des indicateurs prenant peu de temps (taux de réalisation) et les indicateurs prenant plus de temps (indicateurs d'efficacité).</p> <p>Lorsque la collecte des données est particulièrement longue car nécessite un traitement de données particulier qui n'est pas intégré à l'outil Excel (ex : identification des projets de recherche associés à une thématique), un temps de travail plus long que le temps moyen a été estimé.</p>	Estimation RDC Environment sur base du temps passé dans le cadre de la présente mission
<b>Temps de supervision des études</b>	<p>Le temps de supervision des études est fonction de l'ampleur de l'étude (petite, moyenne, grande). L'ampleur de l'étude a été estimée par RDC Environment en fonction du sujet.</p> <p>NB : Le temps de construction du cahier des charges n'a pas été pris en compte.</p>	Analyse des impacts socio-économiques des mesures concernant les déchets ménagers du futur PWD-R » (décembre 2016 corrigé pour l'inflation)
<b>Temps de coordination globale et communication des résultats</b>	<p>Temps de travail en routine, hors formation.</p> <p>Le temps de coordination ne comprend pas la collecte de données et le calcul des indicateurs (déjà compris dans le temps de travail par indicateur) ni la recherche et vérification préalable des destinataires et leur sensibilisation.</p>	Estimation RDC Environment

La fréquence de calcul des indicateurs retenue pour le calcul du coût est annuelle, sauf pour les indicateurs pour lesquels la mise à jour d'une étude est nécessaire auquel cas les indicateurs sont mis à jour à la même fréquence que l'étude, tous les 3 ou 5 ans.

L'outil Excel de calcul renseigne les temps de travail estimés par indicateur, ceux-ci pouvant être adaptés en cas de besoin.

## II.3.Phase 3 : développement d'un outil de calcul

Le DSD a souhaité disposer d'un outil de suivi des indicateurs et d'un tableau de bord permettant à la Région d'être autonome quant à la mise à jour des indicateurs et au suivi des actions du plan.

Un outil a été développé par Ecores en concertation avec le DSD et RDC Environnement.

Les phases suivantes ont été mises en œuvre :

- Identification des besoins des utilisateurs

Des entretiens ont été réalisés avec les différents utilisateurs potentiels de l'outil.

- Etude des synergies possibles avec les outils existants de la Région

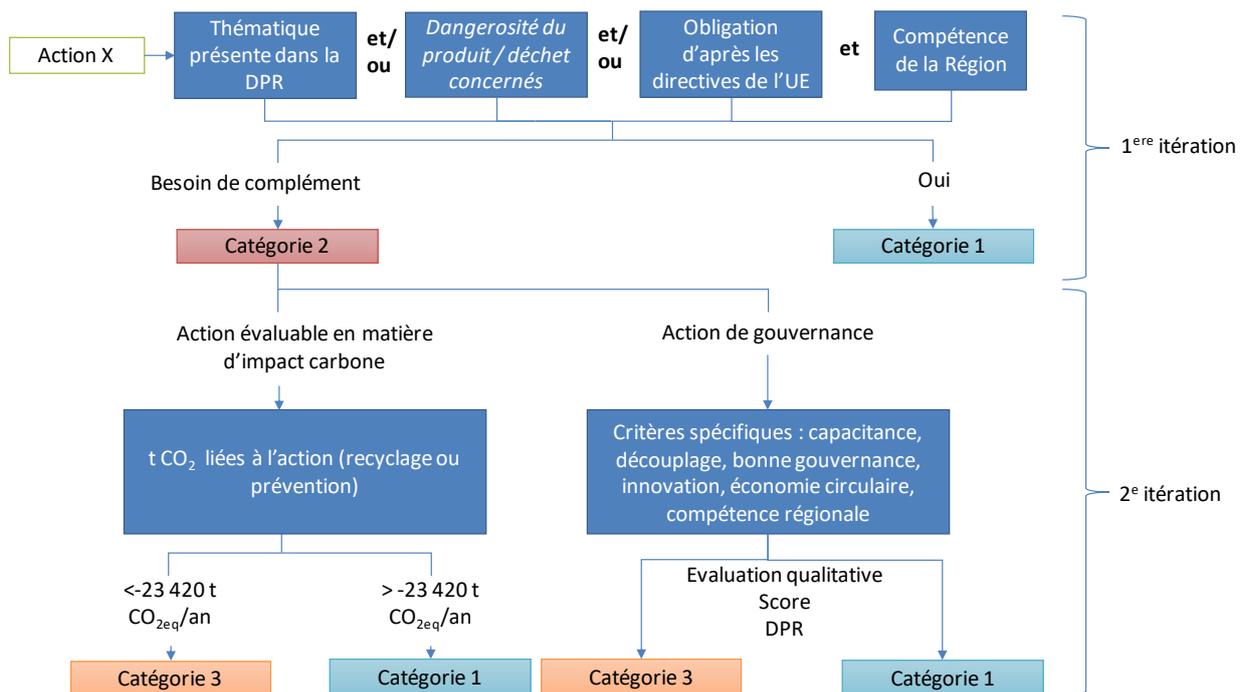
P4 ne permet pas de reprendre les indicateurs par actions, qui par ailleurs n'offrent pas une vue d'ensemble holistique souhaité par P4. L'encodage de quelques indicateurs par cahier dans P4 se fera manuellement et n'est pas repris dans cette mission. Assurer l'interopérabilité entre le tableau de bord et P4 est trop coûteux au regard du temps que représente l'encodage manuel dans P4.

- Proposition de cahier des charges de l'outil Excel et validation par le DSD
- Conception de l'outil selon le cahier des charges
- Introduction des formules de calcul des indicateurs pour les années ultérieures
- Choix des indicateurs de suivi global du plan. La Région a souhaité disposer d'indicateur globaux de suivi du plan, moins nombreux afin d'avoir un aperçu rapide de l'avancement du plan et de son suivi. Les indicateurs de suivi global sont :
  - la moyenne arithmétique des taux de réalisation, par cahier (en %);
  - d'autres séries de données ou indicateurs choisis par la région ;
  - un suivi de l'avancement de la mise à jour des données et indicateurs.
- Finalisation des fiches indicateurs extractibles comprenant des graphiques
- Elaboration d'une interface d'encodage et des outils d'imports/ exports de données
- Livraison d'une version bêta de l'outil
- Traitement des commentaires sur l'outil et livraison d'une version finale
- Elaboration de vidéos explicatives sur la manipulation des différentes fonctionnalités de l'outil.

# III. Résultats de la phase 1 : hiérarchisation et priorisation des actions des cahiers du PWD-R

## III.1. Bilan du processus itératif

Figure 5 : schéma décisionnel pour la priorisation des actions



Des 232 actions, 103 ont été sélectionnées pour faire partie de l'outil de suivi prioritaire.

## III.2. Actions sélectionnées

Tableau 2 : Liste des 103 actions prioritaires

Action(s) concernée(s)	Orientation(s) stratégique(s) associée(s)	Cahier	Mesure(s) du PWD-R associée(s)
cahier 1 chap.8 Adapter le droit wallon au PWDR et au droit UE.	NP	1	cahier 1 chap.8 Adapter le droit wallon au PWDR et au droit UE (pas une mesure)
1.01 Faire de l'Administration une source authentique de données	NP	1	1.01 Faire de l'Administration une source authentique de données
1.02 Développer la simplification administrative notamment en séparant les informations à transmettre systématiquement de celles à mettre à disposition sur demande	NP	1	1.02 Développer la simplification administrative notamment en séparant les informations à transmettre systématiquement de celles à mettre à disposition sur demande
1.03 Poursuivre, consolider et améliorer la collecte et l'exploitation des données relatives aux déchets industriels	NP	1	1.03 Poursuivre, consolider et améliorer la collecte et l'exploitation des données relatives aux déchets industriels
1.05.07.00 Etendre les modalités de la traçabilité des terres aux déchets inertes 4.27.04.00 Mise en place d'un système de qualité et traçabilité pour les déchets de construction et démolition 1.17.09.00 Mise en place d'un système de qualité et traçabilité pour les déchets de construction et démolition	OS02 : Améliorer la collecte et l'exploitation des données	1	1.17 Renforcer le contrôle des opérations relatives aux déchets de construction et démolition, dont les terres excavées
1.06 Mettre sur pied un observatoire des coûts liés à la gestion des déchets	NP	1	1.06 Mettre sur pied un observatoire des coûts liés à la gestion des déchets
1.09 Renforcer la surveillance par une meilleure structuration	NP	1	1.09 Renforcer la surveillance par une meilleure structuration
1.10.01.00 Amplifier les campagnes de contrôle	NP	1	1.10. Pérenniser et intensifier la collaboration entre administrations publiques
1.12.01.00 Mener une réflexion globale sur les missions sanctionnatrices 1.12.05.00 Proposer des sanctions alternatives à vocation éducative	NP	1	1.12 Réviser le décret « délinquance environnementale » et sa mise en oeuvre
1.17.05.00 Développement d'un système opérationnel de contrôle qualité et de traçabilité des terres excavées	NP	1	1.17 Renforcer le contrôle des opérations relatives aux déchets de construction et démolition, dont les terres excavées
2.01.01.00 Participer, via des groupes de travail, à l'élaboration de mesures de prévention cohérentes avec les objectifs régionaux au niveau de la politique des produits et de la fiscalité	OS01 : Tendre vers une meilleure cohérence entre les niveaux de pouvoir	2	2.01 Relayer les demandes transversales de la Wallonie vers le Pouvoir fédéral et la Fédération Wallonie-Bruxelles
2.03.01.00 Poursuivre l'action des pôles de compétitivité dans la recherche appliquée et l'innovation, et dans le domaine de la prévention des déchets et de l'économie des ressources	OS02 : Assurer la coordination régionale de la politique de prévention	2	2.03 Assurer un lien environnement-recherche
2.03.03.00 Intensifier la cohérence entre les recherches financées aux différents stades de développement d'un processus d'économie circulaire	OS02 : Assurer la coordination régionale de la politique de prévention	2	2.03 Assurer un lien environnement-recherche
2.03.06.00 Renforcer la part des marchés publics consacrée à des produits et services innovants ou des produits réutilisés, contribuant à la prévention des déchets et à l'économie des ressources	OS06 : Renforcer le rôle d'exemple des autorités publiques et des établissements scolaires	2	2.03 Assurer un lien environnement-recherche
2.04.02.00 Réaliser la diffusion d'une information validée sur ces risques et les mesures de précaution 2.04.06.00 Réaliser ou faire réaliser la mission suivante : informer le grand public et les publics cibles plus vulnérables, notamment les travailleurs du secteur des déchets, des risques en matière de santé liés à l'utilisation de certains composants chimiques ou à la consommation de certains produits, à la manipulation des emballages ayant contenu des substances dangereuses, à leur traitement (en englobant des impacts en matière de gestion de l'eau, de la pollution des sols, des rejets gazeux, etc., qui participent aux risques en matière de santé). 2.04.07.00 Réaliser ou faire réaliser la mission suivante : Simultanément, sensibiliser aux produits alternatifs rencontrant à la fois les objectifs de prévention des déchets et de précaution en matière de santé.	OS05 : Promouvoir l'éco-consommation	2	2.04 Intégrer les aspects liés à la santé en matière de prévention qualitative des déchets
2.05.01.00 Promouvoir les actions permettant de diminuer les déchets d'emballages dans les administrations 2.25.04.00 Favoriser les emballages/contenants réutilisables de boissons dans les administrations régionales et locales	OS06 : Renforcer le rôle d'exemple des autorités publiques et des établissements scolaires	2	2.05 Soutenir les pouvoirs locaux dans leur mission de prévention des déchets et d'éco-consommation
2.05.06.00 Développer des initiatives de réutilisation au sein du service public wallon 2.05.07.00 Promouvoir l'achat de biens de seconde main dans les administrations et les établissements scolaires 3.05.07.00 Privilégier les produits recyclés dans les politiques d'achat des autorités régionales et locales	OS06 : Renforcer le rôle d'exemple des autorités publiques et des établissements scolaires	2	2.05 Soutenir les pouvoirs locaux dans leur mission de prévention des déchets et d'éco-consommation 3.05 Améliorer les possibilités de recyclage des déchets ménagers

2.06.04.00 Encourager une approche globale comprenant à la fois la prévention des déchets mais aussi la bonne gestion (tri) de ceux-ci, dans la gestion environnementale des établissements et les projets d'écoles dans le cadre de la plate-forme existante avec la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de sensibilisation relative à l'environnement	OS05 : Promouvoir l'éco-consommation	2	2.06 S'appuyer sur la prévention des déchets réalisée au sein des établissements scolaires, pour éduquer les élèves par l'exemple
2.07.04.00 Accompagner des entreprises pilotes dans la mise en place de l'économie de fonctionnalité afin de mieux faire connaître cette pratique aux consommateurs, évaluer leur intérêt, et évaluer la pertinence de ce modèle pour les entreprises.	OS04 : Promouvoir des modes de production et de distribution prévenant les déchets	2	2.07 Encourager la dématérialisation et promouvoir l'économie de la fonctionnalité
2.08.02.00 Diminuer l'offre de produits dangereux et promouvoir les alternatives plus écologiques auprès des consommateurs	OS05 : Promouvoir l'éco-consommation	2	2.08 Etablir un accord-cadre avec le secteur de la distribution
2.08.03.00 Promouvoir les produits labellisés et les produits en vrac	OS05 : Promouvoir l'éco-consommation	2	2.08 Etablir un accord-cadre avec le secteur de la distribution
2.08.06.00 Mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire 2.08.06.03 Mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire : définir une série d'actions à mener par ou avec l'aide du secteur pour réduire le gaspillage alimentaire comme par exemple : développer la sensibilisation vers les consommateurs sur le modèle de consommation, les quantités achetées, l'impact écologique de leurs achats.	OS04 : Promouvoir des modes de production et de distribution prévenant les déchets	2	2.08 Etablir un accord-cadre avec le secteur de la distribution
2.09.07.00 Diffuser les bonnes pratiques en matière de prévention de déchets industriels, inspirées notamment des plans individuels de prévention 2.09.08.00 Apporter un accent particulier à la prévention des déchets industriels et à la réutilisation dans les programmes NEXT et écozonings.	OS04 : Promouvoir des modes de production et de distribution prévenant les déchets	2	2.09 Soutenir les entreprises dans leurs politiques de prévention des déchets
2.10.06.00 Mener des campagnes par public cible	OS05 : Promouvoir l'éco-consommation	2	2.10 Organiser la stratégie de communication, d'information et de sensibilisation
2.11 Etablir des statistiques fiables en matière de gaspillage alimentaire	OS07: Etablir une liste d'actions prioritaires par flux de déchets	2	2.11 Améliorer les connaissances relatives aux pertes et gaspillages alimentaires
2.12.05.00 Soutenir l'encadrement des agriculteurs et assurer le développement par le secteur d'un outil d'audit et de recommandations en matière de gaspillage alimentaire à destination des entreprises agricoles	OS07: Etablir une liste d'actions prioritaires par flux de déchets	2	2.12. Mener des actions de réduction des pertes alimentaires au niveau de la production
2.13.03.00 Mener des projets pilotes de mise en œuvre de mesures et d'investissements concrets	OS07: Etablir une liste d'actions prioritaires par flux de déchets	2	2.13 Mettre en place des actions de lutte contre les pertes alimentaires au niveau de l'industrie alimentaire
2.14.05.00 Soutenir la professionnalisation et le développement du secteur caritatif notamment en matière de gestion logistique	OS07: Etablir une liste d'actions prioritaires par flux de déchets	2	2.14 Faciliter le don des surplus alimentaires
2.15 Mieux gérer le gaspillage alimentaire dans l'HoReCa et la petite distribution alimentaire	OS07: Etablir une liste d'actions prioritaires par flux de déchets	2	2.15 Mieux gérer le gaspillage alimentaire dans l'HoReCa et la petite distribution alimentaire
2.16 Agir dans les cantines des collectivités (écoles, maison de repos, administrations...) afin d'y réduire le gaspillage alimentaire	OS07: Etablir une liste d'actions prioritaires par flux de déchets	2	2.16 Agir dans les cantines des collectivités (écoles, maison de repos, administrations...) afin d'y réduire le gaspillage alimentaire
2.17 Sensibiliser les ménages au gaspillage alimentaire	OS07: Etablir une liste d'actions prioritaires par flux de déchets	2	2.17 Sensibiliser les ménages au gaspillage alimentaire
2.19 Limiter la distribution des courriers publicitaires non souhaités	OS07: Etablir une liste d'actions prioritaires par flux de déchets	2	2.19 Limiter la distribution des courriers publicitaires non souhaités
2.23 Favoriser l'éco-conception de l'emballage	OS04 : Promouvoir des modes de production et de distribution prévenant les déchets	2	2.23 Favoriser l'éco-conception de l'emballage
2.24.02.00 Favoriser certains types d'emballages 2.24.02.01 Encourager la limitation des emballages (primaires, secondaires et tertiaires) par le biais d'emballages réutilisables, la vente en vrac ou encore la promotion de produits (détergents) concentrés, pour autant que ceux-ci aient un bilan environnemental positif (emballage/produit) 2.24.01.00 Favoriser certains types d'emballages via une information et/ou une sensibilisation destinée aux ménages 2.24.08.00 Promouvoir des systèmes de distribution de produits auprès des ménages permettant de limiter les déchets d'emballages en partenariat avec les distributeurs sur base des résultats de projets pilotes dans la distribution 2.24.05.00 Mener une campagne de sensibilisation à l'attention des ménages en faveur de l'utilisation de sacs réutilisables 2.24.03.00 Mettre en évidence le suremballage (comparaison de caddies,...)	OS04 : Promouvoir des modes de production et de distribution prévenant les déchets	2	2.24 Favoriser les emballages réutilisables et lutter contre le suremballage

2.24.07.00 Poursuivre et renforcer la dynamique associée à la mise en place de plans de prévention dans les entreprises en vue d'éviter la mise sur le marché d'emballages non réutilisables ou non recyclables : exemple pour le secteur industriel de bacs ou sacs réutilisables pour le sable, plâtre, ciment	OS04 : Promouvoir des modes de production et de distribution prévenant les déchets	2	2.24 Favoriser les emballages réutilisables et lutter contre le suremballage
2.24.09 Imposer les gobelets et la vaisselle réutilisables lors d'évènements bénéficiant d'un subside wallon, dans la mesure du possible 2.24.10.00 Encourager les diminutions de distributeurs de produits emballés dans les établissements scolaires et les centres de loisir/sportifs 2.25.05.00 Promouvoir un système de distribution des boissons adaptée aux écoles et générant peu de déchets d'emballages 2.25.06.00 Promouvoir des systèmes de distribution des boissons du type fontaine à eau dans les centres de loisirs/sportifs sur base des recommandations issues de l'évaluation susmentionnée 2.25.07.00 Promouvoir les fontaines à eau raccordée à l'eau de distribution dans les écoles et assurer l'encadrement pédagogique y afférent ainsi qu'un système d'entretien et de réparation efficient 2.25.08.00 Promouvoir les systèmes de distribution de boissons générant peu de déchets d'emballages (emballages consignés, verre versus gobelets jetables...) dans les entreprises et les établissements HoReCa	OS06 : Renforcer le rôle d'exemple des autorités publiques et des établissements scolaires	2	2.24 Favoriser les emballages réutilisables et lutter contre le suremballage  2.25 Favoriser les systèmes de distribution de boissons générant peu de déchets d'emballages
2.25.01.00 Sensibiliser les ménages à utiliser l'eau du robinet au travers des actions du secteur de l'eau, des subsides régionaux aux autorités locales en matière de prévention des déchets, des acteurs de l'aide sociale	OS05 : Promouvoir l'éco-consommation	2	2.25 Favoriser les systèmes de distribution de boissons générant peu de déchets d'emballages
2.27.03.00 Consolider le réseau et le maillage des lieux de réparation notamment au travers de la dynamique des RepairCafés	OS08 : Augmenter le taux de réutilisation des déchets	2	2.27 Encourager la réparation des équipements électriques et électroniques et des encombrants
2.28.03.00 Améliorer le mécanisme concerté de contribution des entreprises concernées à la politique régionale de prévention et de réutilisation relative aux piles (forme à définir)	OS04 : Promouvoir des modes de production et de distribution prévenant les déchets	2	2.28 Encourager l'utilisation des piles rechargeables et les produits et équipements sans pile
2.29.04.00 Informer les consommateurs (ménages, petites entreprises, services de conseil des consommateurs,...) des alternatives d'achats en distinguant ces alternatives par secteur d'activité / produit	OS05 : Promouvoir l'éco-consommation	2	2.29 Promouvoir les alternatives aux produits dangereux
2.31.03.00 2.31.02.00 Encourager la construction durable par tous les moyens disponibles (appels à projets, concours, ...) ainsi que les constructions « cradle to cradle » Développer des mécanismes de certification et/ou labellisation des bâtiments durables en concertation avec les acteurs potentiels	OS05 : Promouvoir l'éco-consommation	2	2.31 Promouvoir l'éco-construction en limitant les déchets
2.32.02.00 Soutenir, éventuellement dans le cadre de mesures d'aides économiques, le regroupement des déblais excédentaires et de filières de valorisation de ces déblais	OS08 : Augmenter le taux de réutilisation des déchets	2	2.32 Limiter les déblais dans le cadre du projet « balance équilibrée des remblais-déblais »
2.33.02.00 4.26.04 Etablir le cadre normatif (normes de déconstruction sélective des immeubles) Imposer un inventaire (et un plan de gestion), couplé à une obligation de déconstruction sélective	OS01 : Gérer les déchets comme des ressources	2	2.33 Etablir des normes de déconstruction sélectives des immeubles
2.35.01.00 Dans le cadre de l'obligation de reprise, développer et promouvoir l'utilisation d'huiles biodégradables pour les applications en lubrification perdue qui le permettent : huiles de décoffrage, huiles de tronçonneuse, biolubrifiants dans les activités liées aux eaux de surface	OS04 : Promouvoir des modes de production et de distribution prévenant les déchets	2	2.35. Promouvoir les huiles biodégradables
2.36.03.00 Aider à la professionnalisation du secteur : démarches d'amélioration continue, référentiels de qualité, formations, outils, circulation des bonnes pratiques et des modèles de collaboration dans le cadre de la gestion d'une convention-cadre définissant les missions et le programme d'actions de RESSOURCES	OS08 : Augmenter le taux de réutilisation des déchets	2	2.36 Poursuivre la convention-cadre en cours avec RESSOURCES ou les acteurs de l'économie sociale actifs dans le domaine de la réutilisation
2.38.04.00 Développer et mieux faire connaître les points de vente et leur maillage en Wallonie	OS08 : Augmenter le taux de réutilisation des déchets	2	2.38 Augmenter l'attractivité des points de vente des biens de seconde main
2.39.06.00 Soutenir toutes les actions « Donneries » (don, pièces de rechange, Give box...)	OS08 : Augmenter le taux de réutilisation des déchets	2	2.39 Mener des campagnes de communication sur les gestes favorables à la réutilisation
2.40.02.00 Proposer des modèles de collaborations entre les EES et les PME qui souhaitent donner / acheter des biens réutilisables / réutilisés	OS08 : Augmenter le taux de réutilisation des déchets	2	2.40 Diffuser aux entreprises les modalités pour se défaire des biens réutilisables (objets valorisables et déchets d'équipements électriques et électroniques)
2.44.03.00 Lever les freins identifiés dans le cadre de l'élaboration du guide pour les EES de réutilisation, Favoriser la reprise de certains matériaux par les EES (marbres, pierres ornementales, cheminées...) à	OS01 : Gérer les déchets comme des ressources	2	2.44 Soutenir le développement de la filière de la réutilisation des déchets de construction

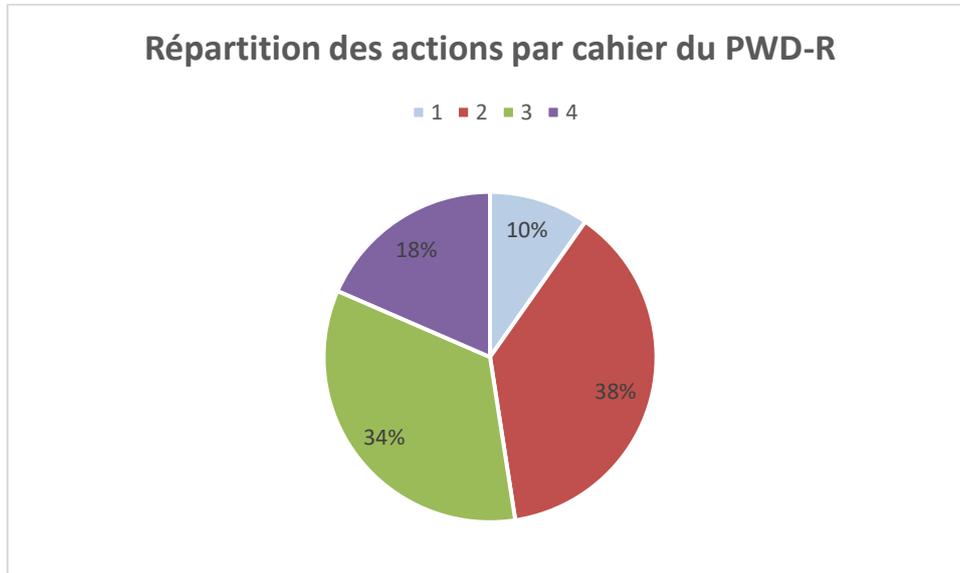
l'instar de ce qui se pratique déjà dans certaines ressourceries 3.24.04.00 Soutenir le développement d'une filière de réutilisation des matériaux de construction (cf. programme de prévention des déchets) 2.44.02.00 Maintenir une veille technologique et évaluer les besoins d'analyses complémentaires de la composition des déchets de construction afin d'évaluer le gisement de déchets réutilisables et les actions prioritaires pour ces déchets			
3.01.07.00 Communiquer les meilleures pratiques en matière de tarification, afin que le citoyen ait un avantage financier à trier	OS03 : Vers une tarification incitative de la gestion des déchets	3	3.01 Affiner la politique régionale en matière de coût-vérité
3.01.08.00 Appliquer le coût réel et complet	OS03 : Vers une tarification incitative de la gestion des déchets	3	3.01 Affiner la politique régionale en matière de coût-vérité
3.02.02.00 Actualiser l'encadrement des régimes de responsabilité des producteurs en fonction des spécificités des différents flux	OS08 : Assurer l'optimisation des obligations de reprise	3	3.02 Assurer une bonne gouvernance des systèmes de reprise de certains déchets
3.03.01.00 Garantir la couverture réelle et complète des coûts de collecte et de traitement	OS08 : Assurer l'optimisation des obligations de reprise	3	3.03 Scinder les obligations applicables aux déchets ménagers et aux déchets professionnels/industriels
3.05.02.00 Accentuer le tri sélectif notamment dans les recyparcs	OS06:Créer les conditions propices à l'émergence de nouvelles filières de recyclage	3	3.05. Améliorer les possibilités de recyclage des déchets ménagers
3.05.06.00 Accentuer le recours aux matériaux recyclés dans les travaux publics 3.24.05.00 Soutenir la mise en place de cahiers des charges favorisant et, lorsque la disponibilité des matériaux le permet, imposant l'utilisation de matériaux recyclés dans les marchés publics	OS01 : Donner la priorité à l'utilisation des ressources en circuit fermé	3	3.05 Améliorer les possibilités de recyclage des déchets ménagers
3.05.08.00 Améliorer l'image des produits recyclés et des entreprises de recyclage	OS06 : Créer les conditions propices à l'émergence de nouvelles filières de recyclage	3	3.05. Améliorer les possibilités de recyclage des déchets ménagers
3.06.02.00 Étendre progressivement, lorsque ceci s'avère pertinent, certaines collectes sélectives des déchets d'origine ménagère vers le « hors domicile » et les entreprises	OS05: Développer l'utilisation des lieux-cibles en matière de collectes sélectives	3	3.6 Créer un cadre favorable à l'innovation en matière de collectes sélectives
3.06.04.00 Encourager de nouveaux circuits de collecte, notamment pour les DEEE	OS05: Développer l'utilisation des lieux-cibles en matière de collectes sélectives	3	3.6 Créer un cadre favorable à l'innovation en matière de collectes sélectives
3.08.05.00 Mettre en œuvre de nouvelles obligations de reprise ou procéder aux études de faisabilité en vue d'augmenter leur taux de recyclage (matelas, certains déchets dangereux, ...)	OS06:Créer les conditions propices à l'émergence de nouvelles filières de recyclage	3	3.8. Mettre en place un mix d'instruments régionaux cohérents en vue de favoriser le recyclage des déchets ménagers
3.09.03.00 Développer, notamment en améliorant leur qualité, les débouchés pour les composts et digestats produits au départ de déchets ménagers 2.18.03.00 Inciter les communes à participer au compostage de quartier par l'apport de matières carbonées en vue d'une amélioration de la qualité du compost produit 2.18.04.00 Inciter les communes à évaluer la qualité du compost produit	OS01: Donner la priorité à l'utilisation des ressources en circuit fermé	3	3.09 Favoriser le tri-recyclage des déchets ménagers 2.18 Encourager un broyage et un compostage à domicile de qualité et soutenir des actions de compostage par quartier
3.09.04.00 Développer de nouvelles filières de recyclage des déchets encombrants (PVC de construction, plastiques durs, matelas, ...)	OS06:Créer les conditions propices à l'émergence de nouvelles filières de recyclage	3	3.09 Favoriser le tri-recyclage des déchets ménagers
3.09.05.00 Soutenir la réutilisation et la réparation des DEEE via les réseaux de collecte préservante	OS04 : Développer les collectes sélectives en vue de la réutilisation	3	3.09 Favoriser le tri-recyclage des déchets ménagers
3.09.06.00 Promouvoir les filières de réutilisation et de recyclage des déchets de construction	OS01 : Donner la priorité à l'utilisation des ressources en circuit fermé	3	3.09 Favoriser le tri-recyclage des déchets ménagers
3.12.01.00 Assurer la séparation de la fraction organique des ordures ménagères brutes sur tout le territoire wallon en vue d'atteindre les objectifs du PWD-R	OS02: Viser l'efficacité et l'efficience des collectes sélectives	3	3.12 Assurer sur le territoire de la Wallonie la séparation de la fraction organique des ordures ménagères brutes par collecte ou compostage à domicile
3.13.01.00 Limiter la production de déchets verts grâce au compostage à domicile (cf. programme de prévention des déchets)	OS02: Viser l'efficacité et l'efficience des collectes sélectives	3	3.13 Poursuivre la collecte sélective des déchets verts au minimum par le biais des recyparcs en vue de les orienter vers le compostage
3.15.07.00 Poursuivre le soutien à la R&D et l'innovation dans les filières de recyclage des emballages plastiques 4.32.01.00 Poursuivre le soutien à la recherche et développement 4.32.02.00 Soutenir les entreprises qui mettent en place des procédés de tri et de recyclage	OS06 : Créer les conditions propices à l'émergence de nouvelles filières de recyclage	4	3.15 Continuer à développer les collectes sélectives de PMC et généraliser le P+MC 4.32 Mise au point de nouvelles filières de recyclage en Wallonie pour les plastiques post-consumer
3.18.01.00 Imposer la collecte préservante des objets réutilisables et des encombrants sur appel	OS04 : Développer les collectes sélectives en vue de la réutilisation	3	3.18 Optimiser les collectes sélectives, le tri, la réutilisation et le recyclage des déchets encombrants par d'autres collectes

3.18.02.00 Favoriser la collaboration entre les pouvoirs publics et les entreprises d'économie sociale (ressourceries) pour la mise en place de ces collectes préservantes, au travers par exemple de mesures visant la répercussion des coûts de ces collectes sur le coût-vérité.	OS01 : Donner la priorité à l'utilisation des ressources en circuit fermé	3	3.18 Optimiser les collectes sélectives, le tri, la réutilisation et le recyclage des déchets encombrants par d'autres collectes
3.18.03.00 Aider au développement des ressourceries® et autres formes de recycleries	OS01 : Donner la priorité à l'utilisation des ressources en circuit fermé	3	3.18 Optimiser les collectes sélectives, le tri, la réutilisation et le recyclage des déchets encombrants par d'autres collectes
3.19.08.00 Développer des projets-pilotes en matière de recyclage des plastiques issus des DEEE en Wallonie	OS06 : Créer les conditions propices à l'émergence de nouvelles filières de recyclage	3	3.19 Augmenter les taux de collecte des DEEE
3.20.08.00 Assurer une veille technique et économique des filières de recyclage des piles et accumulateurs, et inciter BEBAT à investir durablement dans des filières de proximité et collaborer avec les pôles de compétitivité	OS08 : Assurer l'optimisation des obligations de reprise	3	3.20 Maintenir la Wallonie dans le peloton de tête européen en matière de collecte sélective et de recyclage des piles
3.21 Encourager la collecte sélective des DSM en responsabilisant les producteurs	OS08 : Assurer l'optimisation des obligations de reprise	3	3.21 Encourager la collecte sélective des DSM en responsabilisant les producteurs
3.22 Améliorer la gestion des déchets de soins produits par les ménages	OS02: Viser l'efficacité et l'efficience des collectes sélectives	3	3.22 Améliorer la gestion des déchets de soins produits par les ménages
3.23.02.00 Sensibiliser les particuliers sur la nécessité d'une bonne gestion des déchets d'amiante	OS07 : Conforter la maîtrise publique de la collecte des déchets des ménages	3	3.23 Poursuivre la collecte sélective des autres déchets dangereux produits par les ménages (hors DSM)
3.23.04.00 Sensibiliser les particuliers à participer à la collecte sélective des huiles usées organisée par VALORLUB dans les recyparcs	OS05 : Développer l'utilisation des lieux-cibles en matière de collectes sélectives	3	3.23. Poursuivre la collecte sélective des autres déchets dangereux produits par les ménages (hors DSM)
3.23.07.00 Encourager la généralisation de l'acceptation de l'asbeste-ciment	OS07 : Conforter la maîtrise publique de la collecte des déchets des ménages	3	3.23 Poursuivre la collecte sélective des autres déchets dangereux produits par les ménages (hors DSM)
3.25.03.00 Encourager et soutenir les projets de valorisation des déchets de bois en Wallonie 3.09.07.00 Soutenir les projets de valorisation des déchets de bois	OS04 : Optimiser l'impact des filières de traitement dans une logique de développement durable	3	3.25 Développer en Wallonie la valorisation des déchets de bois collectés dans les recyparcs
3.27.01.00 Tester de nouveaux modes de collecte dans les communes non desservies en bulles ou les inciter à accepter les bulles en veillant à atteindre un ratio optimal (estimé à 1 pour 1000 habitants selon Ressources)	OS02: Viser l'efficacité et l'efficience des collectes sélectives	3	3.27 Continuer à développer la collecte sélective des textiles
3.27.02.00 Poursuivre les soutiens à la R&D pour le développement de procédés de recyclage innovants des textiles	OS06 : Créer les conditions propices à l'émergence de nouvelles filières de recyclage	3	3.27 Continuer à développer la collecte sélective des textiles
3.27.03.00 Lutter contre les collecteurs illégaux de textiles sur le territoire de la Wallonie	OS05 : Développer l'utilisation des lieux-cibles en matière de collectes sélectives	3	3.27 Continuer à développer la collecte sélective des textiles
3.28 Encadrer la collecte sélective des médicaments périmés ou non utilisés	OS02: Viser l'efficacité et l'efficience des collectes sélectives	3	3.28 Encadrer la collecte sélective des médicaments périmés ou non utilisés
3.29.03.00 Mener une étude prospective sur les besoins résiduels de traitement en 2020 et ensuite tous les 4 ans.	OS11 : Limiter les capacités de traitement aux stricts besoins de la gestion des déchets ménagers et encourager les synergies entre intercommunales.	3	3.29 Assurer la bonne gouvernance régionale pour les investissements dans les infrastructures de gestion de déchets
3.30.08.00 Interdire l'incinération des déchets ménagers pour lesquels une obligation de tri est prévue	OS06 : Créer les conditions propices à l'émergence de nouvelles filières de recyclage	3	3.30 Optimiser le traitement des déchets dans les installations de traitement
3.30.09.00 Interdire la mise en CET des DIB combustibles et/ou recyclables à l'horizon 2020 pour les produits dont les conditions de faisabilité technique et économique sont rencontrées 4.11.01.00 Définir une interdiction d'élimination des déchets industriels banals reprenant essentiellement les déchets combustibles	OS12 : Interdire la mise en CET des DIB recyclables et/ou combustible à l'horizon 2020	3	3.30 Optimiser le traitement des déchets dans les installations de traitement
4.01 Décider et mettre en œuvre le cadre réglementaire wallon relatif aux notions de sous-produits et de fin de statut de déchets	OS01 : Gérer les déchets comme des ressources	4	4.01 Décider et mettre en œuvre le cadre réglementaire wallon relatif aux notions de sous-produits et de fin de statut de déchets
4.04 Développer un outil d'aide à la décision de dérogation à la hiérarchie des déchets	OS01 : Gérer les déchets comme des ressources	4	4.04 Développer un outil d'aide à la décision de dérogation à la hiérarchie des déchets
4.05.02.00 Sensibilisation des travailleurs / renforcement de la communication	OS03 : Créer les marchés pour les matières circulaires	4	4.05 Mesurer les effets et renforcer la politique de tri (notamment à la source) en entreprise
4.05.05.00 Permettre une évaluation des politiques menées (tri des déchets) d'une manière générale, par secteur ou par zone géographique afin de cibler la communication nécessaire 4.05.06.00 Assurer un contrôle-qualité du tri	OS03 : Créer les marchés pour les matières circulaires	4	4.05 Mesurer les effets et renforcer la politique de tri (notamment à la source) en entreprise

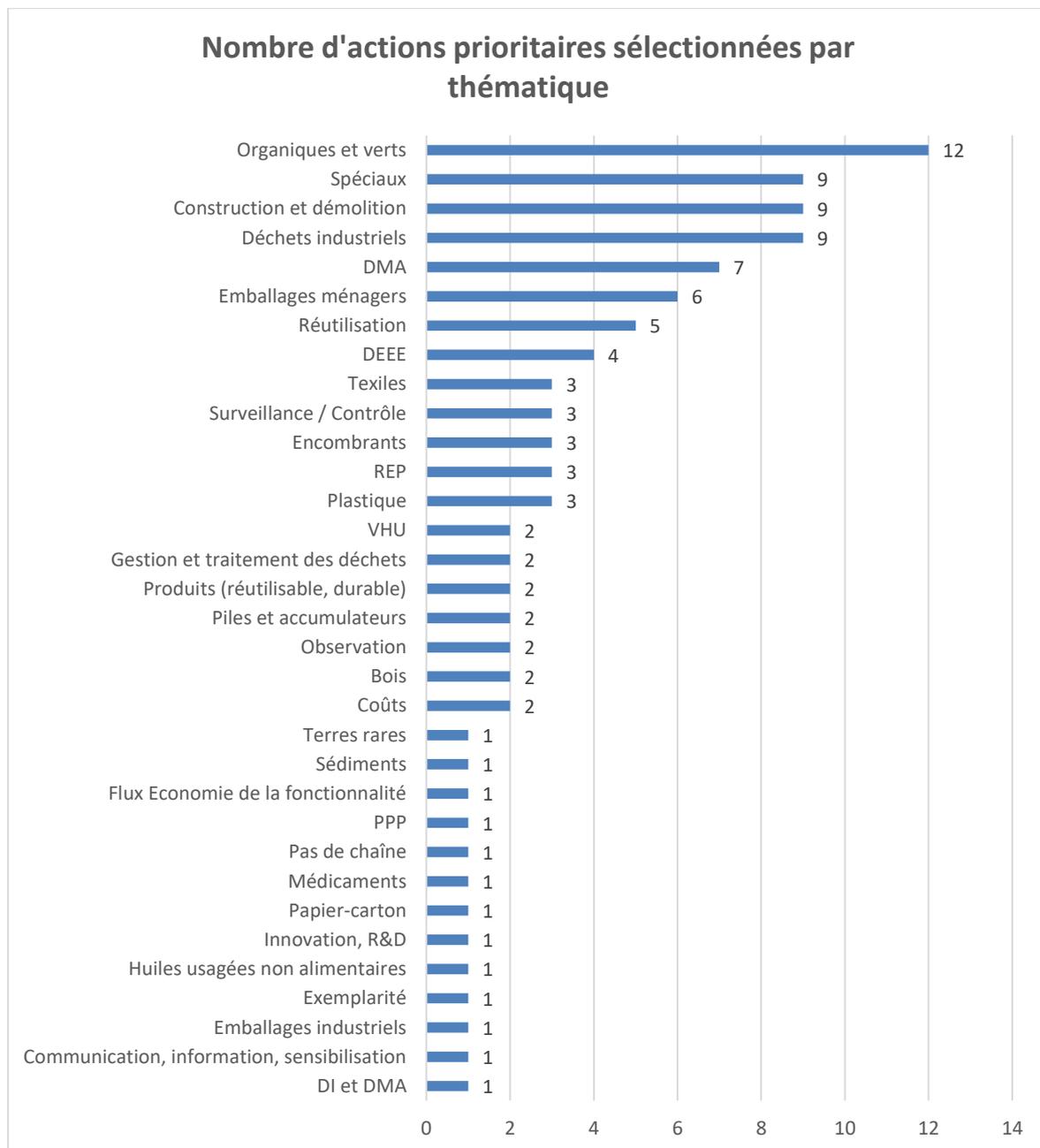
4.11.02.00 Définir une interdiction de (co-)incinération de déchets recyclables sur base de critères techniques et économiques	OS03 : Créer les marchés pour les matières circulaires	4	4.11 Créer de nouvelles obligations de tri à la source dont la collecte des matières organiques auprès des producteurs les plus importants
4.11.03.00 Définir et mettre en place de nouvelles obligations de tri. 4.05.04.00 Mettre en place une obligation de tri des déchets organiques des entreprises (avec un seuil minimal)	OS03 : Créer les marchés pour les matières circulaires	4	4.11 Créer de nouvelles obligations de tri à la source dont la collecte des matières organiques auprès des producteurs les plus importants
4.15.02.00 S'assurer que les opérateurs publics concluent et respectent le partenariat pour les déchets industriels lorsqu'ils en traitent	OS02 : Améliorer la collecte et l'exploitation des données	4	4.15 Promouvoir les partenariats public-privé
4.16.02.00 Mise en place d'une stratégie de sensibilisation par secteur	OS05 : Assurer un recyclage de haute qualité	4	4.16 Consolider et développer le réseau de collecte sélective de certains déchets dangereux
4.17.01.00 Poursuivre le soutien à la recherche et à la mise en œuvre de pilotes industriels dans le cadre de projets innovants	OS05 : Assurer un recyclage de haute qualité.	4	4.17 Développer des filières complémentaires de traitement de déchets dangereux
4.18.01.00 Améliorer les résultats de recyclage et de valorisation des déchets d'emballages industriels 4.18.04.00 Inciter un maximum de déballeurs industriels à la collecte sélective, au recyclage et à la valorisation et certainement les PME 4.18.08.00 Mettre les moyens en œuvre pour permettre la vérification et le contrôle du recyclage et de la valorisation des déchets d'emballages industriels, ainsi que les conditions environnementales et sociales dans lesquelles le recyclage et la valorisation sont opérés.	OS05 : Assurer un recyclage de haute qualité.	4	4.18 Développer le recyclage des emballages industriels
4.20 Encadrer de manière simple et claire l'utilisation des matières organiques en agriculture et horticulture	OS01 : Gérer les déchets comme des ressources	4	4.20 Encadrer de manière simple et claire l'utilisation des matières organiques en agriculture et horticulture
4.25.01.00 Améliorer les méthodes de dépollution et de démantèlement	OS05 : Assurer un recyclage de qualité	4	4.25 stabiliser le taux global des véhicules hors d'usage à minimum 95 %
4.25.02.00 Soutenir les unités de traitement post-broyage dans leurs efforts pour l'amélioration de leurs procédés 4.25.03.00 Mettre en place des mesures fiscales pour les entreprises qui n'atteignent pas l'objectif de 95%. 4.25.04.00 Poursuite du soutien aux projets de R&D pour améliorer les processus de traitement, et/ou pérenniser les procédés et filières de valorisation	OS01 : Gérer les déchets comme des ressources	4	4.25 stabiliser le taux global des véhicules hors d'usage à minimum 95 %
4.26.01.00 Informer et sensibiliser les entreprises, sous-traitants, architectes et bureaux d'étude quant aux législations environnementales en vigueur et aux meilleures pratiques en matière de prévention et de gestion des déchets sur chantier et notamment le tri des déchets.	OS03 : Créer les marchés pour les matières circulaires	4	4.26 Augmenter le réemploi et le recyclage sur les chantiers
4.28.03.00 Favoriser l'émergence de nouvelles filières de valorisation des sédiments et optimiser l'utilisation des filières de gestion existantes ; en évitant ainsi la mise en CET	OS03 : Créer les marchés pour les matières circulaires	4	4.28 Assurer une gestion durable et soutenable des sédiments
4.30.01.00 Poursuivre le soutien aux projets de recherche et développement visant à diversifier les voies de valorisation des cendres de chaudières à bois	OS04 : Abandonner la mise en centre d'enfouissement technique	4	4.30. Développer la valorisation des cendres de chaudières à bois
4.31.03.00 Organiser des circuits de collecte ou des modes de collecte pour les déchets de plastiques	OS03 : Créer les marchés pour les matières circulaires	4	4.31 Améliorer la logistique pour la collecte sélective du plastique
4.32.03.00 Soutenir les entreprises qui utilisent les matières recyclées plutôt que des matières vierges	OS03 : Créer les marchés pour les matières circulaires	4	4.32 Mise au point de nouvelles filières de recyclage en Wallonie pour les plastiques post-consumer
4.34.06.00 Mettre en place les outils (réglementaires, financiers, ...) en vue d'assurer la récupération des métaux, des matières premières critiques au plus près des besoins de l'industrie locale et veiller à une application correcte des législations, tout particulièrement en matière d'exportations de déchets issus d'équipements mettant en œuvre des matières premières critiques et plus spécialement des terres rares	OS01 : Gérer les déchets comme des ressources	4	4.34 Anticiper les impacts des développements technologiques liés aux matières premières critiques en général et aux terres rares en particulier et à leur collecte et traitement

### III.3. Positionnement des actions sélectionnées

Graphique 1 : actions sélectionnées en fonction du cahier



Graphique 2 : actions sélectionnées en fonction de la chaîne de réalisation



## IV. Résultats de la phase 2 : développement des indicateurs d'efficacité et d'efficience des actions du PWD-R

Les actions prioritaires ont été catégorisées par typologie d'action qui définit leur organisation dans le chapitre ci-dessous. Les indicateurs sont en effet relativement similaires par catégorie d'action ce qui facilite la lecture :

- Achats publics
- Concertation avec le fédéral
- Outil/ étude
- Réglementation / contrôle
- Sensibilisation
- Soutien à la prévention
- Soutien à la réutilisation
- Soutien à l'amélioration de la collecte
- Soutien à l'amélioration du traitement
- Soutien à l'innovation
- Traçabilité / certification

Cette catégorisation est indicative, certaines actions pouvant être classées dans plusieurs catégories.

**Tableau 3: Plan d'une fiche indicateur**

<b>Résumé</b>	
<b>Intitulé de l'indicateur</b>	
<b>Valeur de référence de l'indicateur</b>	
<b>Date de la valeur de référence</b>	
<b>Valeur réalisée de l'indicateur</b>	Vide, champ prévu pour la valeur de l'indicateur au temps t
<b>Année de référence de la valeur réalisée</b>	Vide, champ prévu pour indiquer le temps t
<b>Valeur cible de l'indicateur</b>	
<b>Unité de mesure</b>	
<b>Métadonnées / Indicateur</b>	
<b>Orientation(s) stratégique(s) associée(s)</b>	
<b>Mesure(s) du PWD-R associée(s)</b>	

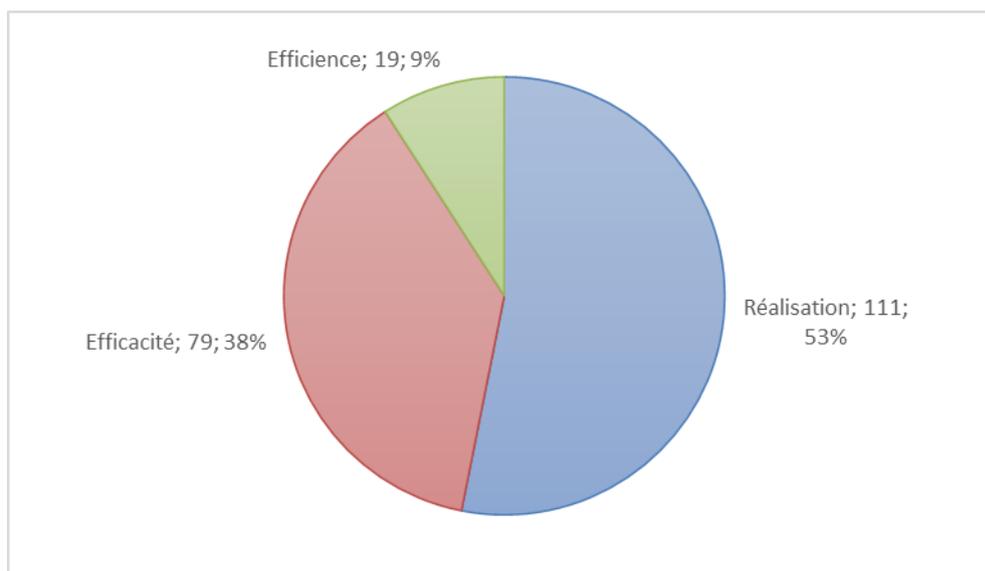
<b>Action(s) concernée(s)</b>	
<b>Thématique</b>	
<b>Description générale de l'indicateur</b>	
<b>Date de validation de l'indicateur</b>	
<b>Personne responsable du suivi</b>	
<b>Organisme responsable du suivi</b>	
<b>Organisme contributeur à l'indicateur</b>	
<b>Objectif de mesure de l'indicateur</b>	
<b>Définition de l'indicateur / mode de calcul</b>	
<b>Actions à entreprendre pour mesurer l'indicateur</b>	
<b>Coût d'acquisition des données sources</b>	
<b>Coût prestataire externe</b>	
<b>Coût de calcul de l'indicateur</b>	
<b>Note Ramses de l'indicateur</b>	
<b>Incertitude qualitative</b>	
<b>Incertitude quantitative</b>	
<b>Limites de l'indicateur</b>	
<b>Point d'attention</b>	
<b>Année de référence de la valeur cible</b>	
<b>Mode de calcul de la valeur cible</b>	
<b>Métadonnées / Données nécessaires pour le calcul</b>	
<b>Nom de la donnée 1</b>	
<b>Unité</b>	
<b>Source</b>	
<b>Fréquence d'actualisation</b>	
<b>Nom de la donnée 2</b>	
<b>Unité</b>	
<b>Source</b>	
<b>Fréquence d'actualisation</b>	

Pour les taux de réalisation, les étapes de réalisation sont listées dans le rapport. Leur intitulé, nombre et statut sera éditable dans l'outil.

## IV.1. Bilan des indicateurs développés

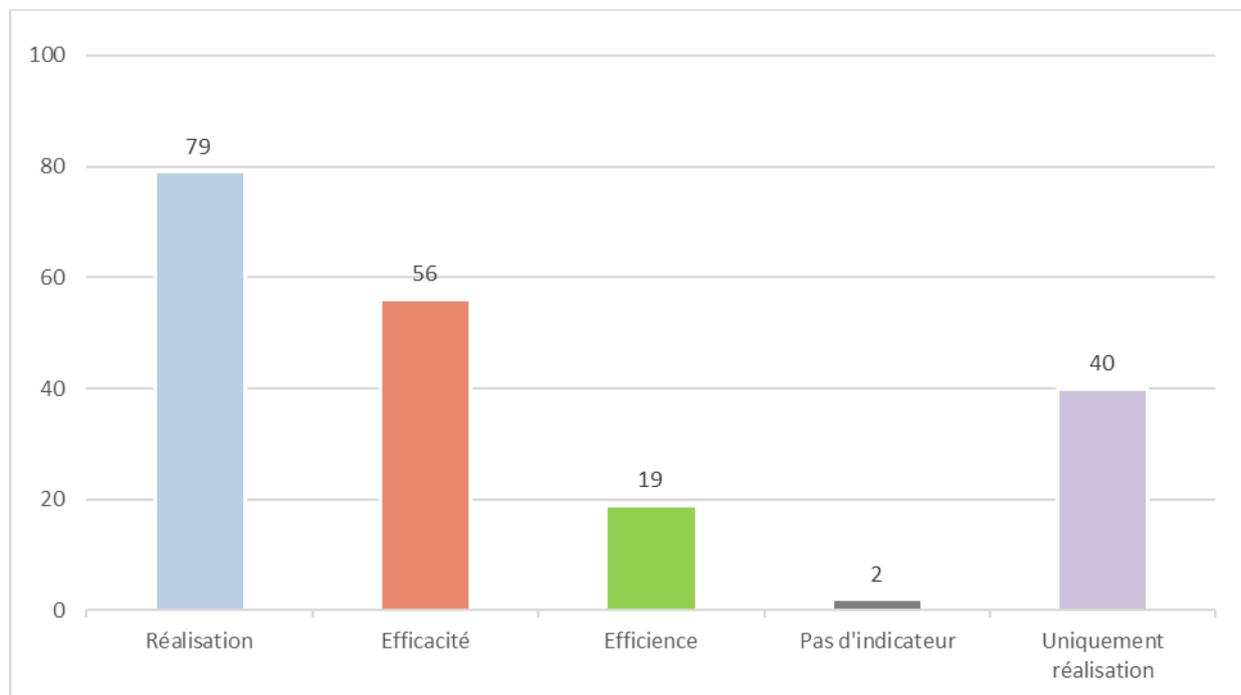
209 indicateurs ont été développés, dont 111 indicateurs de réalisation, 79 d'efficacité et 19 d'efficience.

Figure 6: Typologie des indicateurs développés



79 actions ont des indicateurs de réalisation, 56 d'efficacité, 19 d'efficience. 2 actions n'ont pas d'indicateur. 40 actions ont uniquement des indicateurs de réalisation.

Figure 7: Nombre d'actions par typologie d'indicateurs



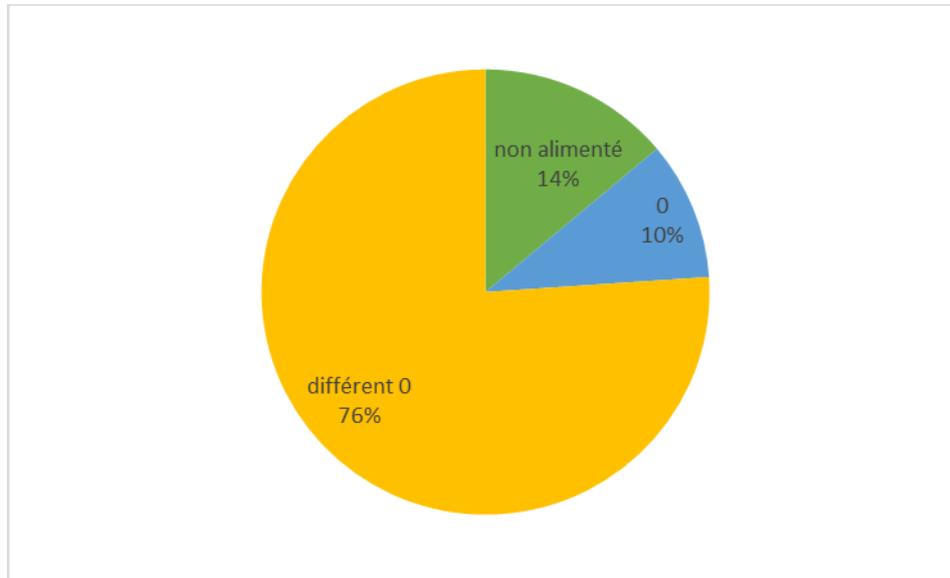
Les actions sans indicateur sont :

- L'action 1.17.05.00 Développement d'un système opérationnel de contrôle qualité et de traçabilité des terres excavées, qui a été fusionnée avec l'action 2.32.02.00 Soutenir, éventuellement dans le cadre de mesures d'aides économiques, le regroupement des déblais excédentaires et de filières de valorisation de ces déblais après discussion avec le chargé de mission
- L'action 1.12.01.00 Mener une réflexion globale sur les missions sanctionnatrices /1.12.05.00 Proposer des sanctions alternatives à vocation éducative
  - Les textes réglementaires ont déjà été publiés : il n'y a plus d'étapes de réalisation à suivre
  - L'outil de suivi des infractions ne sera pas disponible avant 2023 et donc aucun indicateur de suivi n'est calculable avant ce terme

Les enjeux associés à cette action ont été discutés dans le rapport, des indicateurs pourront être ajoutés par la Région après 2023 dans l'outil le cas échéant.

76% des indicateurs ont été alimentés à t0 et traduisent d'un avancement de l'action (indicateur différent de 0). 14% des indicateurs ne sont pas alimentés à t0 (données manquantes). 10% des indicateurs sont alimentés et traduisent d'un état 0 de l'action.

Figure 8: Etat des indicateurs à t0



Les indicateurs qui ne sont pas alimentés le sont pour différentes raisons :

- une étude est nécessaire ou doit être mise à jour (exemple : Baromètre prévention, étude des filières de valorisation des encombrants) ;
- les données n'ont pas été transmises par les experts identifiés ;
- des actions ou études prévues doivent être encore être mises en œuvre avant de pouvoir calculer l'indicateur

## IV.2. Liste des indicateurs

N°	Nom de l'indicateur	Thématique	Valeur de référence	Date de la valeur de référence	Unité	N° action PWD-R	Catégorie d'action	Type d'indicateur
1	Nombre de séries statistiques mises en ligne et tenues à jour par le DSD	Observation	9	2020	nombre	1.01	Outil / étude	Réalisation
2	Tonnage des déchets organiques de l'HoReCa collectés sélectivement	Organiques et verts	11088	2017	tonnes	2.15	Soutien à la prévention	Efficacité
3	Part des emballages écoconçus (en tonnages) par rapport aux tonnages mis sur le marché	Emballages ménagers	98%	2019	%	2.23	Sensibilisation	Efficacité
4	Moyens annuels engagés pour le développement et la mise en œuvre de l'AGW Matières Fertilisantes	Organiques et verts	0	2020	Euros	4.2	Réglementation / contrôle	Réalisation
5	Euros dépensés pour l'action (centralisation des données et mise en ligne) par rapport au nombre de visiteurs du site	Observation	non disponible	2020	Euros/visiteur	1.01	Outil / étude	Efficience
6	Nombre de consultations du site web par an	Observation	nd	2020	nombre	1.01	Outil / étude	Efficacité
7	Taux de réalisation de la simplification administrative en matière de réglementation	Observation	22%	2020	%	1.02	Outil / étude	Réalisation
8	Taux de réalisation de la simplification administrative en matière d'actualisation / modification des outils informatiques	Observation	0%	2020	%	1.02	Outil / étude	Réalisation
9	Taux de réalisation de la consolidation et amélioration de la collecte de données des déchets industriels	Observation	11%	2020	%	1.03	Outil / étude	Réalisation
10	Budget global de l'action de soutien à l'incorporation de plastiques	Plastique	ND	-	Euros	4.32.03.00	Soutien à l'amélioration du traitement	Réalisation
11	% des tonnages de déchets de construction et démolition qualifiés et tracés par le système de traçabilité	Construction et démolition	0%	2020	%	1.05.07.00	Traçabilité / certification	Efficacité
12	Coût du système de traçabilité en €/t	Construction et démolition	non disponible	2020	Euros/t	1.05.07.00	Traçabilité / certification	Efficience
13	Taux de réalisation de la mise en œuvre d'un système de qualité en traçabilité pour les déchets inertes de construction/démolition : mise en place dans la loi et implémentation opérationnelle	Construction et démolition	0%	15/10/2020	%	1.05.07.00	Traçabilité / certification	Réalisation
14	Taux de réalisation de la mise en place de l'observatoire des coûts	Observation	40%	2020	%	1.06	Réglementation / contrôle	Réalisation
15	Taux de réalisation d'une étude pour évaluer la qualité du compost produit par les compostages collectifs	Organiques et verts	0	2020	%	3.09.03.00	Soutien à l'amélioration du traitement	réalisation
16	Taux de réalisation de la mise à jour du protocole de coopération avec les communes en matière de contrôle	Surveillance / Contrôle	14%	oct-20	%	1.09	Réglementation / contrôle	Réalisation
17	La moyenne des proportions de refus de compostage par installation de compostage (refus / compost + refus)	Organiques et verts	22%	2019	%	3.09.03.00	Soutien à l'amélioration du traitement	Efficacité
18	Taux de réalisation de la mise en place de l'Unité Spécialisée dans l'Investigation au sein du DPC	Surveillance / Contrôle	17%	oct-20	%	1.09	Réglementation / contrôle	Réalisation
19	Taux de réalisation de la veille des sociétés de trading de déchets	Surveillance / Contrôle	0%	oct-20	%	1.09	Réglementation / contrôle	Réalisation

20	Part des communes adhérant au protocole d'organisation mis à jour	Surveillance / Contrôle	0%	oct-20	%	1.09	Réglementation / contrôle	Efficacité
21	Taux de réalisation d'une structuration de la stratégie de contrôle en matière de déchets	Surveillance / Contrôle	13%	oct-20	%	1.10.01.00	Réglementation / contrôle	Réalisation
22	Taux de réalisation d'une définition et d'une évaluation des priorités de contrôle en matière de déchets	Surveillance / Contrôle	50%	déc-20	%	1.10.01.00	Réglementation / contrôle	Réalisation
23	Nombre de participations aux groupes de travail	Produits (réutilisable, durable)	2	2020	nombre	2.01.01.00	Concertation avec le fédéral	Réalisation
24	Réalisation ou non réalisation de l'étude la première année (T0), T0 + 4, T0 + 8, etc.	Gestion et traitement des déchets	Non	2020	Oui/Non	3.29.03.00	Outil / étude	Réalisation
25	Moyens consacrés à la prévention des déchets et de l'économie des ressources	DMA	10 529 758	2019	Euros	2.03.01.00	Soutien à l'innovation	Réalisation
26	Taux de réalisation du développement et de la mise en œuvre de l'outil hiérarchie des déchets	Industriels	0%	oct-20	%	4.04	Outil / étude	Réalisation
27	Taux de réalisation du suivi des moyens consacrés à la prévention des déchets et de l'économie des ressources	DMA	0%	2020	%	2.03.01.00	Soutien à l'innovation	Réalisation
28	Moyens consacrés à l'action Terres Rares en Région wallonne	Terres Rares	0	2020	Euros	4.34.06.00	Outil / étude	Réalisation
29	Taux de réalisation de la définition des objectifs et priorités de soutiens à la recherche	Innovation, R&D	0%	déc-20	%	2.03.03.00	Soutien à l'innovation	Réalisation
30	Taux de réalisation de l'action de programmation de la thématique Terres Rares en Région wallonne	Terres Rares	0%	2020	%	4.34.06.00	Outil / étude	Réalisation
31	Taux de réalisation de la mise en place d'un réseau d'acteurs financiers privés et publics	Innovation, R&D	0%	44166	%	2.03.03.00	Soutien à l'innovation	Réalisation
32	Budget engagé cumulé de l'action de soutien au recyclage des textiles	Textiles	0	cumulé 2018-2020	Euros	3.27.02.00	Soutien à l'innovation	Réalisation
33	Proportion des dispositifs de soutiens à la recherche existants à adapter qui ont été adaptés	Innovation, R&D	0%	déc-20	%	2.03.03.00	Soutien à l'innovation	Réalisation
34	Taux de réalisation d'un AAP recyclage textile	Textiles	0%	déc-20	%	3.27.02.00	Soutien à l'innovation	Réalisation
35	Nombre d'actions sensibilisation/ formation en matière d'économie circulaire à destination des acheteurs	DMA	9	2020	nombre	2.03.06.00	Achats publics	Réalisation
36	Quantité de médicaments collectés en pharmacies	Médicaments	214882	2019	kg	3.28	Soutien à l'amélioration de la collecte	Efficacité
37	Budget alloué aux actions sensibilisation/ formation en matière d'économie circulaire à destination des acheteurs	DMA	19 126	2020	Euros	2.03.06.00	Achats publics	Réalisation
38	Part des marchés publics répondant à des critères de l'économie circulaire	DMA	0,00%	2020	%	2.03.06.00	Achats publics	Efficacité
39	Budget de VAL-I-PAC par rapport aux tonnes d'emballages industriels valorisées	Emballages industriels	20,3	2018	euros/tonne	4.18.01.00	Soutien à l'amélioration du traitement	Efficience
40	Nombre de bénéficiaires Wallons de la prime VAL-I-PAC	Emballages industriels	7 894	2019	nombre d'entreprises	4.18.01.00	Soutien à l'amélioration du traitement	Efficacité
41	Nombre d'actions de communication sur les risques en matière de santé liés à l'utilisation de certains composants chimiques ou à la consommation de certains produits	DMA	nd		nombre	2.04.02.00	Sensibilisation	Réalisation

42	Nombre des bâtiments de l'administration qui disposent de carafes et verres réutilisables	Emballages ménagers	24		%	2.05.01.00	Sensibilisation	Réalisation
43	Nombre de fontaines à eau dans les administrations	Emballages ménagers	200	2020	nombre	2.05.01.00	Sensibilisation	Réalisation
44	Valeur marchande de boissons, denrées alimentaires et d'articles d'appoint à usage unique achetées par l'administration	Emballages ménagers	440000	2019	euros	2.05.01.00	Sensibilisation	Efficacité
45	Journée du réemploi organisée 1ment à l'attention d'agents des administrations (oui ou non)	Exemplarité	Non	2020	Oui/Non	2.05.06.00	Achats publics	Réalisation
46	Nombre d'actions sensibilisation/ formation en matière d'achat de biens de seconde main et recyclés à destination des acheteurs	Exemplarité	1	2020	nombre	2.05.06.00	Achats publics	Réalisation
47	Budget engagé cumulé consacré aux actions de soutien au traitement des déchets dangereux	Spéciaux	2249272	cumulé 2018-2020	Euros	4.17.01.00	Soutien à l'innovation	Réalisation
48	Subside accordé aux communes et IC pour la promotion des emballages réutilisables et de la prévention de déchets d'emballage auprès des écoles.	DMA	15 661	2018	Euros	2.06.04.00	Sensibilisation	Réalisation
49	Taux de réalisation de la mise en place d'un dispositif de type appel à projets économie de la fonctionnalité	Flux économie de la fonctionnalité	0%	oct-20	%	2.07.04.00	Soutien à l'innovation	Réalisation
50	Budget engagé cumulé de soutien public consacré à la thématique économie de la fonctionnalité	Flux économie de la fonctionnalité	143 385	cumulé 2018-2020	Euros	2.07.04.00	Soutien à l'innovation	Réalisation
51	Taux de réalisation de l'intégration de la diminution de l'offre de produits dangereux dans l'accord-cadre	Spéciaux	0%	2020	%	2.08.02.00	Sensibilisation	Réalisation
52	Proportion de répondants au baromètre de la prévention déclarant acheter en vrac ou à la découpe toujours ou souvent	DMA	61%	2018	%	2.08.03.00	Sensibilisation	Efficacité
53	Nombre d'études de faisabilité de nouvelles filières REP réalisées	REP	2/3	06/11/2020	%	3.08.05.00	Réglementation / contrôle	Réalisation
54	Taux de réalisation de l'intégration d'un objectif promouvoir les produits labellisés et les produits en vrac dans l'accord-cadre	DMA	0%	2020	%	2.08.03.00	Sensibilisation	Réalisation
55	Nombre d'études de faisabilité ayant abouti à la mise en œuvre d'une REP ou à une autre modalité d'organisation de la filière (notamment obligation de tri, accord volontaire, convention environnementale...)	REP	1/6	2020	%	3.08.05.00	Réglementation / contrôle	Réalisation
56	Pourcentage de communes ayant mis en place la collecte en PAP et/ou PAV (point d'apport volontaire) des déchets organiques	Organiques et verts	63%	2019	%	3.12.01.00	Réglementation / contrôle	Réalisation
57	Taux de réalisation d'une programmation de la lutte contre le gaspillage alimentaire par le secteur de la distribution	Organiques et verts	0	2020	%	2.08.06.00	Sensibilisation	Réalisation
58	Pertes alimentaires par le secteur de la distribution par habitant (kg/hab)	Organiques et verts	21,24	2018	kg/hab	2.08.06.00	Sensibilisation	Efficacité
59	Montant des subsides pour la collecte des déchets organiques en PàP / tonnes de déchets organiques collectés sélectivement en PàP	Organiques et verts	20,0	2018	euros/t	3.12.01.00	Réglementation / contrôle	Efficience
60	Proportion des foyers compostant leurs déchets verts à domicile / foyers disposant d'un jardin	Organiques et verts	non disponible	2020	%	3.13.01.00	Soutien à l'amélioration du traitement	Efficacité
61	Taux de réalisation d'imposition de la collecte préservante des objets réutilisables et des encombrants sur appel	Réutilisation	33%	2020	%	3.18.01.00	Réglementation / contrôle	Réalisation
62	Taux de réalisation d'une feuille de route pour intégrer la prévention dans Next et Ecozoning	Déchets industriels	0%	oct-20	%	2.09.07.00	Sensibilisation	Réalisation
63	Nombre de personnes potentiellement sensibilisés par les actions de sensibilisation des intercommunales (subsidés par la Région)	Organiques et verts	20000	2018	Nombre	3.13.01.00	Soutien à l'amélioration du traitement	Réalisation

64	Taux de réalisation du benchmark des plans de prévention des entreprises classées IPPC et de la diffusion des bonnes pratiques	Déchets industriels	0%	oct-20	%	2.09.07.00	Sensibilisation	Réalisation
65	Nombre de communes /d'intercommunales sollicitant, dans le cadre des actions de prévention, un subside pour des actions en matière de compostage à domicile	Organiques et verts	15	2018	Nombre	3.13.01.00	Soutien à l'amélioration du traitement	Réalisation
66	Tonnage de déchets verts collectés en recyparcs et en PàP	Organiques et verts	205844	2018	tonnes	3.13.01.00	Soutien à l'amélioration du traitement	Efficacité
67	Ratio de collecte de DSM en recyparcs / habitant	spéciaux	0,21	2019	kg/hab	3.21	Réglementation / contrôle	Efficacité
68	Budget par campagne	Communication, information, sensibilisation	non disponible	2018	euros/campagne	2.10.06.00	Sensibilisation	Efficience
69	Coût moyen de la collecte et traitement des DSM à la tonne	spéciaux	718	2020	Euros/t	3.21	Réglementation / contrôle	Efficience
70	Budget total des campagnes de communication par public cible	Communication, information, sensibilisation	Indicateur incomplet	2018	Euros	2.10.06.00	Sensibilisation	Réalisation
71	Quantités de déchets textiles collectés / hab	Textiles	7,21	2018	kg/hab	3.27.03.00	Réglementation / contrôle	Efficacité
72	Nombre de guides composteurs formés auprès des intercommunales (cumulés depuis 2018)	Organiques et verts	87	cumulé 2018-2020	Nombre	3.09.03.00	Soutien à l'amélioration du traitement	réalisation
73	Taux de réalisation de l'action d'amélioration de la qualité des données du référentiel	Organiques et verts	2/3	2020	%	2.11	Outil / étude	Réalisation
74	Taux de réalisation de l'action de suivi de la qualité du référentiel de calcul des pertes et gaspillages alimentaires	Organiques et verts	2/4	2020	%	2.11	Outil / étude	Réalisation
75	Taux de réalisation de la lutte contre la collecte illégale de déchets textiles	Textiles	0%	oct-20	%	3.27.03.00	Réglementation / contrôle	Réalisation
76	Taux de réalisation de l'évolution de la mise en place des interdictions dans la réglementation	DMA	0%	15/10/2020	%	3.30.08.00	Réglementation / contrôle	Réalisation
77	Minimum de ratio de bulles pour 1000 habitants	Textiles	0	2018	bulles	3.27.01.00	Soutien à l'amélioration de la collecte	Efficacité
78	Taux de réalisation du déploiement de la feuille d'audit	Organiques et verts	1/2	2020	%	2.12.05.00	Outil / étude	Réalisation
79	Maximum de ratio de bulles pour 1000 habitants	Textiles	24,99	2018	bulles	3.27.01.00	Soutien à l'amélioration de la collecte	Efficacité
80	Part des exploitations agricoles wallonnes ayant fait l'objet d'un audit en matière de gaspillage alimentaire	Organiques et verts	0,10%	2020	audits/exploitations agricoles	2.12.05.00	Outil / étude	Efficacité
81	Nombre de communes non desservies par des bulles à vêtements	Textiles	7	2019	Nombre	3.27.01.00	Soutien à l'amélioration de la collecte	Efficacité
82	Budget consacré à l'accompagnement/ agriculteur accompagné depuis le lancement de l'action	Organiques et verts	4796	2020	Euros/agriculteur	2.12.05.00	Outil / étude	Efficience
83	Textiles collectés via les bulles par habitant	Textiles	6,1	2018	kg/hab	3.27.01.00	Soutien à l'amélioration de la collecte	Efficacité

84	Tonnes de déchets ménagers incinérés soumis à l'obligation de tri / Tonnes totales de déchets ménagers collectés soumis à l'obligation de tri	DMA	24%	2018	%	3.30.08.00	Réglementation / contrôle	Efficacité
85	Nombre de centres agréés wallons formés aux nouvelles méthodes de dépollution / démantèlement	VHU	0	2020	Nombre de centres agréés	4.25.01.00	Soutien à l'amélioration du traitement	Réalisation
86	Nombre d'entreprises de broyage et tri post-broyage qui n'atteignent pas l'objectif des 95%	VHU	0	2019	Nombre d'entreprises de traitement	4.25.02.00	Soutien à l'amélioration du traitement	Efficacité
87	Tonnes par an des DIB combustibles et/ou recyclables éliminées en CET de classe 2 en Région wallonne	Déchets industriels	ND	-	t	3.30.09.00	Réglementation / contrôle	Efficacité
88	Taux de réutilisation, recyclage et valorisation en Région wallonne	VHU	96,95%	2017	%	4.25.02.00	Soutien à l'amélioration du traitement	Efficacité
89	Taux de réalisation de la mise en place des interdictions dans la réglementation	Déchets industriels	0%	15/10/2020	%	3.30.09.00	Réglementation / contrôle	Réalisation
90	Gisement de matière concerné par les AGW wallons de fin de statut de déchet et de sous-produit en vigueur (en tonnages)	Industriels	8 979 067	2020	tonnes	4.01	Réglementation / contrôle	Efficacité
91	Euros de soutien / pertes alimentaires évitées par les projets ayant réellement émergés (cumulés)	Organiques et verts	non disponible	2020	Euros/t	2.13.03.00	Soutien à l'innovation	Efficience
92	Nombre de projets pilotes visant à réduire les pertes alimentaires au niveau de l'industrie de la transformation alimentaire mis en œuvre (cumulé)	Organiques et verts	1	2020	nombre	2.13.03.00	Soutien à l'innovation	Réalisation
93	Nombre de dossiers de demande de reconnaissance et d'enregistrement de fin de statut ou de statut de sous-produit traités dans l'année	Industriels	2	2020	nombre de dossiers	4.01	Réglementation / contrôle	Réalisation
94	Budget engagé pour les projets pilotes visant à réduire les pertes alimentaires au niveau de l'industrie de la transformation alimentaire (cumulé)	Organiques et verts	1949625	cumulé 2018-2020	Euros	2.13.03.00	Soutien à l'innovation	Réalisation
95	Tonnages de déchets effectivement sortis du statut de déchet dans l'année	Industriels	0	2020	tonnes	4.01	Réglementation / contrôle	Efficacité
96	Montant des subsides pour travailler sur la logistique du don alimentaire (cumulé)	Organiques et verts	103000	2019	Euros	2.14.05.00	Traçabilité / certification	Réalisation
97	Coût moyen d'instruction des dossiers de sous-produit et fin de statut de déchet/ tonne de gisement concerné	Industriels	0,024	cumulé 2019-2020	Euros/tonne	4.01	Réglementation / contrôle	Efficience
98	Nombre d'organisations caritatives agréées par les Banques Alimentaires	Organiques et verts	196	2019	%	2.14.05.00	Traçabilité / certification	Efficacité
99	Tonnes de DIB recyclables incinérés en entrée d'incinérateurs wallons	Déchets industriels	ND	-	t	4.11.02.00	Réglementation / contrôle	Efficacité
100	Taux de réalisation de l'évolution de la mise en place des interdictions dans la réglementation	Déchets industriels	0%	15/10/2020	%	4.11.02.00	Réglementation / contrôle	Réalisation
101	Nombre de formations professionnelles dispensées par l'IFAPME, la fédération HoReCa et l'UCM intégrant le thème du gaspillage alimentaire	Organiques et verts	28	2020	nombre	2.15	Soutien à la prévention	Réalisation
102	Tonnages estimés (gisement collecté sélectivement et non sélectivement) faisant l'objet de nouvelles obligations de tri en vigueur	Déchets industriels	ND	2020	t	4.11.03.00	Réglementation / contrôle	Réalisation
103	Taux de réalisation de la mise en place de l'accord cadre HORECA	Organiques et verts	1/8	13/11/2020	%	2.15	Soutien à la prévention	Réalisation
104	Quantité moyenne de gaspillage et pertes alimentaires dans l'HoReCa par travailleur	Organiques et verts	171	2015	kg/travailleur	2.15	Soutien à la prévention	Efficacité
105	Taux de réalisation de la mise en place de nouvelles obligations de tri	Déchets industriels	0%	15/10/2020	%	4.11.03.00	Réglementation / contrôle	Réalisation

106	Taux de réalisation de l'état des lieux des PPP en Wallonie	PPP	0%	15/10/2020	%	4.15.02.00	Réglementation / contrôle	Réalisation
107	Pourcentage des tonnages de déchets industriels traités dans des installations publiques qui font l'objet d'un partenariat	PPP	98%	2017	%	4.15.02.00	Réglementation / contrôle	Efficacité
108	Quantité de déchets organiques évités avant/après sur les collectivités labellisées	Organiques et verts	ND	2020	t	2.16	Soutien à la prévention	Efficacité
109	Nombre de cantines labellisées « cantines durables »	Organiques et verts	0	2020	cantines	2.16	Soutien à la prévention	Réalisation
110	Taux de réalisation de l'action de réduction du gaspillage alimentaire dans les collectivités	Organiques et verts	12/15	2020	%	2.16	Soutien à la prévention	Réalisation
111	Taux de réalisation de l'adoption d'un AGW Matières Fertilisantes	Organiques et verts	0%	oct-20	%	4.20	Réglementation / contrôle	Réalisation
112	Evolution moyenne des actions déclarées mise en œuvre par les ménages pour limiter le gaspillage alimentaire (via le Baromètre)	Organiques et verts	non disponible	2020	%	2.17	Sensibilisation	Efficacité
113	Proportion des ménages wallons qui ont gaspillés au moins 1x dans la semaine des restes de repas (via le Baromètre)	Organiques et verts	35%	2018	%	2.17	Sensibilisation	Efficacité
114	Nombre de décrets proposés au Gouvernement Wallon	Pas de chaîne de réalisation	2	déc-20	nombre de décrets	cahier 1 chap.8	Réglementation / contrôle	Réalisation
115	Pourcentage de boîtes aux lettres munies d'un autocollant "stop-pub"	Papier-carton	25,23%	2020	%	2.19	Sensibilisation	Réalisation
116	Nombre de décrets adoptés	Pas de chaîne de réalisation	1	déc-20	nombre de décrets	cahier 1 chap.8	Réglementation / contrôle	Réalisation
117	Quantité d'imprimés publicitaires distribués	Papier-carton	36417	2019	tonnes	2.19	Sensibilisation	Efficacité
118	Nombre d'AGW et d'accords de coopération proposés au Gouvernement Wallon	Pas de chaîne de réalisation	2	oct-20	nombre d'AGW et d'accords de coopération	cahier 1 chap.8	Réglementation / contrôle	Réalisation
119	Subside accordé aux communes et IC pour la promotion des emballages réutilisables et de la prévention de déchets d'emballage auprès des ménages.	Emballages ménagers	133 787	2018	Euros	2.24.02.00	Sensibilisation	Réalisation
120	Nombre d'AGW et d'accords de coopération adoptés	Pas de chaîne de réalisation	0	oct-20	nombre d'AGW et d'accords de coopération	cahier 1 chap.8	Réglementation / contrôle	Réalisation
121	Taux de réalisation de l'adoption du décret déchets	Pas de chaîne de réalisation	40%	oct-20	%	cahier 1 chap.8	Réglementation / contrôle	Réalisation
122	Taux de réalisation du renforcement de la dynamique associée à la mise en place de plans de prévention dans les entreprises en vue d'éviter la mise sur le marché d'emballages non réutilisables ou non recyclables	Emballages ménagers	0%	15/10/2020	%	2.24.07.00	Soutien à la prévention	Réalisation
123	Taux de réalisation pour assurer un service de proximité et la mise en place d'une veille technique et économique des filières de recyclage par BEBAT à travers son agrément	Piles et accumulateurs	0%	15/10/2020	%	3.20.08.00	Soutien à l'amélioration du traitement	Réalisation
124	Budget engagé cumulé du soutien financier aux projets de recherche concernant la valorisation des cendres	Bois	387003	cumulé 2018-2019	Euros	4.30.01.00	Soutien à l'innovation	Réalisation
125	Subside accordé aux communes et IC pour la promotion des emballages et vaisselle réutilisables auprès des commerces, de l'Horeca et associations.	Emballages ménagers	61 164	2018	Euros	2.24.09	Sensibilisation	Réalisation
126	Part des cendres de chaudières à bois qui sont valorisées	Bois	0%	2020	%	4.30.01.00	Soutien à l'innovation	Efficacité

127	Pourcentage des tonnages d'encombrants identifiés en 2017 en Région wallonne qui ont trouvés une solution de recyclage	Encombrants	non disponible	2020	%	3.09.04.00	Soutien à l'amélioration du traitement	Efficacité
128	Nombre de projets de valorisation de déchets de bois soutenus en distinguant : • Préparation au réemploi • Recyclage • Valorisation énergétique	Bois	ND	-	Nombre de projets	3.25.03.00	Soutien à l'amélioration du traitement	Réalisation
129	Budget consacré au soutien à la R&D et aux appels à projets dans le recyclage de déchets encombrants	Encombrants	0	2020	Euros	3.09.04.00	Soutien à l'amélioration du traitement	Réalisation
130	Tonnages de DEEE en collecte préservante par rapport au total collecté	DEEE	13%	2019	%	3.09.05.00	Réglementation / contrôle	Efficacité
131	Confiance des citoyens dans la qualité de l'eau du robinet	Emballages ménagers	79%	2015	%	2.25.01.00	Sensibilisation	Efficience
132	Part de déchets encombrants collectés en collecte préservante par rapport au total des encombrants collectés	Réutilisation	6,9%	2018	%	3.18.01.00	Réglementation / contrôle	Efficacité
133	Budget des ménages pour les eaux minérales	Emballages ménagers	56	2018	Euros/personne/an	2.25.01.00	Sensibilisation	Efficacité
134	Taux de valorisation des sédiments	Sédiments	ND	-	%	4.28.03.00	Soutien à l'innovation	Efficacité
135	Capacité de valorisation des sédiments de catégorie B	Sédiments	ND	-	t	4.28.03.00	Soutien à l'innovation	Efficacité
136	Budget des projets de recherche de valorisation des sédiments (ex d'un projet terminé : solindus)	Sédiments	4 252 725	2010-2020	Euros	4.28.03.00	Soutien à l'innovation	Réalisation
137	Nombre minimum de RepairCafés proposant la réparation de DEEE par 100 000 habitants dans une province	DEEE	2,5	2019	nombre / habitant	2.27.03.00	Soutien à la réutilisation	Efficacité
138	Euros dépensés / capacité de valorisation des sédiments de catégorie B développée	Sédiments	non disponible	2010-2020	Euros/t	4.28.03.00	Soutien à l'innovation	Efficience
139	Nombre maximum de RepairCafés proposant la réparation de DEEE par 100 000 habitants dans une province	DEEE	7,0	2019	nombre / habitant	2.27.03.00	Soutien à la réutilisation	Efficacité
140	Budget engagé cumulé de l'action recyclage plastique DEEE	DEEE	3420951	cumulé 2018-2020	Euros	3.19.08.00	Soutien à l'innovation	Réalisation
141	Taux de réalisation de la mise en œuvre d'un mécanisme concerté pour financer la prévention des piles	Piles et accumulateurs	0%	oct-20	%	2.28.03.00	Réglementation / contrôle	Réalisation
142	Taux de réalisation d'un appel à projet recyclage plastiques DEEE	DEEE	0%	01/10/2020		3.19.08.00	Soutien à l'innovation	Réalisation
143	Budget engagé cumulé accordé à la thématique recyclage des plastiques	Plastique	6484425,74	cumulé 2018-2020	Euros	3.15.07.00	Soutien à l'innovation	Réalisation
144	Taux de réalisation d'une étude d'optimisation logistique pour définir les actions à entreprendre	Plastique	0%	15/10/2020	%	4.31.03.00	Soutien à l'amélioration de la collecte	Réalisation
145	Nombre d'actions de communication sur les produits alternatifs aux produits posant un risque de santé	Spéciaux	nd		%	2.29.04.00	Sensibilisation	Réalisation
146	Taux de réalisation de l'encouragement de la construction durable et de sa labellisation	Construction et démolition	0%	15/10/2020	%	2.31.03.00	Traçabilité / certification	Réalisation
147	Budget de l'action / tonnages de plastiques recyclés et soutenus	Plastique	non disponible	2020	Euros/t	4.32.03.00	Soutien à l'amélioration du traitement	Efficience

148	Taux de réalisation de la structuration de la filière déchets de soin	spéciaux	0/16	2020	%	3.22	Soutien à l'amélioration de la collecte	Réalisation
149	Tonnages de plastiques soutenus et effectivement recyclés	Plastique	0	2020	t	4.32.03.00	Soutien à l'amélioration du traitement	Réalisation
150	Coût à la tonne de gestion des terres excavées	Construction et démolition	ND	-	Euros/t	2.32.02.00	Traçabilité / certification	Efficience
151	Capacité des filières de valorisation créées	Construction et démolition	ND	-	t	2.32.02.00	Traçabilité / certification	Efficacité
152	Taux de réalisation du cadre normatif (y compris l'inventaire de démolition et l'obligation de déconstruction sélective).	Construction et démolition	0%	15/10/2020	%	2.33.02.00	Soutien à l'amélioration du traitement	Réalisation
153	Nombre d'inventaires de déconstruction réalisés/an	Construction et démolition	0	2020	Nombre d'inventaires de déconstruction réalisés par an	2.33.02.00	Soutien à l'amélioration du traitement	Efficacité
154	Part des huiles mises en marché en Wallonie en lubrification perdue qui sont biodégradables	Spéciaux	5%	2019	%	2.35.01.00	Soutien à la prévention	Efficacité
155	Budget dépensé pour la campagne de communication / % reconnaissance de la campagne (moyenne Belgique)	Spéciaux	10020	2019	euros/% reconnaissance	2.35.01.00	Soutien à la prévention	Efficience
156	Proportion de filières du secteur de la réutilisation qui souscrivent au référentiel qualité Rec'Up	Réutilisation	50%	2020	%	2.36.03.00	Traçabilité / certification	Efficacité
157	Nombre d'EES qui souscrivent au référentiel qualité Rec'Up	Réutilisation	17	2020	nombre	2.36.03.00	Traçabilité / certification	Efficacité
158	Nombre de points de vente renouvelés	Réutilisation	7	2019	nombre	2.38.04.00	Soutien à la réutilisation	Efficacité
159	Nombre de nouveaux points de vente	Réutilisation	4	2019	nombre	2.38.04.00	Soutien à la réutilisation	Efficience
160	Tonnages vendus par l'ensemble de points de vente	Réutilisation	11119	2019	tonnes	2.38.04.00	Soutien à la réutilisation	Efficacité
161	Nombre d'actions donneries soutenues	Réutilisation	0	2020	nombre	2.39.06.00	Soutien à la réutilisation	Réalisation
162	Montant financier alloué aux actions donneries	Réutilisation	0	2020	Euros	2.39.06.00	Soutien à la réutilisation	Réalisation
163	Taux de réalisation pour la proposition de modèles de collaboration	Réutilisation	0%	2020	%	2.40.02.00	Soutien à la réutilisation	Réalisation
164	Taux de réalisation pour aboutir à des actions concrètes à entreprendre	Construction et démolition	0%	15/10/2020	%	2.44.03.00	Soutien à la réutilisation	Réalisation
165	Nombre de chantiers avec bonnes pratiques (cf. inventaire avec matériaux réutilisables) par an	Construction et démolition	0	2020	Nombre de chantiers avec bonnes pratiques	2.44.03.00	Soutien à la réutilisation	Efficacité
166	Part des communes wallonnes ayant adopté des bonnes pratiques de tarification	Coûts	47%	2018	%	3.01.07.00	Sensibilisation	Efficacité
167	Taux de réalisation du déploiement d'un guide des meilleures pratiques / réalisation d'une journée technique (moyens à définir par la région)	Coûts	0%	15/10/2020	%	3.01.07.00	Sensibilisation	Réalisation
168	Pourcentage des communes qui appliquent le coût réel et complet au niveau de leur budget réel	Coûts	88%	2018	%	3.01.08.00	Réglementation / contrôle	Efficacité

169	Proportion des filières REP pour lesquelles l'état des lieux a été réalisé et les conventions environnementales mises à jour ont été soumises au cabinet en accord avec les objectifs du PWD-R concernant l'encadrement des REP	REP	33%	déc-20	%	3.02.02.00	Réglementation / contrôle	Réalisation
170	Budget des campagnes de promotion et diffusion des résultats de l'étude Interreg FCRBE et d'autres projets similaires	Construction et démolition	3300	2020	euros	3.09.06.00	Sensibilisation	Efficacité
171	Proportion des filières REP pour lesquelles l'état des lieux a été réalisé et les agréments mis à jour ont été soumis au cabinet en accord avec les objectifs du PWD-R concernant l'encadrement des REP	REP	11%	déc-20	%	3.02.02.00	Réglementation / contrôle	Réalisation
172	Nombre de dispositions prises pour garantir la couverture des coûts (études, mesures, réglementations, adaptation des contrats-types, ...)	REP	0	2020	Nombre	3.03.01.00	Réglementation / contrôle	Réalisation
173	Taux de réalisation de la détermination des coûts réels et complets de collecte et traitement des flux de REP	REP	0/5	2020	%	3.03.01.00	Réglementation / contrôle	Réalisation
174	Vente des granulats recyclés	Construction et démolition	5 500 000	2020	t	3.09.06.00	Sensibilisation	Efficacité
175	Nombre de filières REP pour lesquelles la chaîne de valeur estime que les coûts complets sont couverts	REP	0	2020	Nombre	3.03.01.00	Réglementation / contrôle	Efficacité
176	Taux de réalisation de la sensibilisation les particuliers sur la nécessité d'une bonne gestion des déchets d'amiante	Spéciaux	25%	2020	%	3.23.02.00	Sensibilisation	Réalisation
177	Tonnages d'amiante-ciment collectés en recyparc	Spéciaux	5173	2019	tonnes	3.23.07.00	Soutien à l'amélioration de la collecte	Efficacité
178	Coût moyen de la collecte sélective (recyparcs, pàp ou sur appel, points d'apport volontaires autres) / tonne	DMA	non disponible	2020	Euros/t	3.05.02.00	Réglementation / contrôle	Efficience
179	Part des recyparcs acceptant des déchets d'amiante-ciment	Spéciaux	57%	2020	%	3.23.07.00	Soutien à l'amélioration de la collecte	Efficacité
180	Quantités d'huiles usagées collectées en recyparc en Wallonie / hab	spéciaux	0,30	2019	kg/hab	3.23.04.00	Sensibilisation	Efficacité
181	Budget dépensé pour les campagnes de communication HU destinées aux particuliers / nombre de particuliers reconnaissant la campagne	spéciaux	0,015	2019	Euros/personne reconnaissant la campagne	3.23.04.00	Sensibilisation	Efficience
182	Taux de réalisation de la mise en place de nouvelles filières de tri sélectif par canal de collecte sélective (recyparcs, pàp ou sur appel, points d'apport volontaires autres)	DMA	20%	2020	%	3.05.02.00	Soutien à l'amélioration de la collecte	Réalisation
183	Taux de réalisation d'un appel à projets geste de tri en entreprise	Déchets industriels	0%	2020	%	4.05.02.00	Sensibilisation	Réalisation
184	Quantité de déchets collectés sélectivement (recyparcs, pàp ou sur appel, points d'apport volontaires autres) autres que les encombrants/ quantité totale de déchets collectés par les différents canaux de collecte (recyparcs, pàp ou sur appel, points d'apport volontaires autres)	DMA	63%	2018	tonnes	3.05.02.00	Soutien à l'amélioration de la collecte	Efficacité
185	Taux de réalisation de la finalisation d'une étude pour permettre le suivi du déploiement des politiques de tri	Industriels	0%	15/10/2020	%	4.05.05.00	Sensibilisation	Réalisation
186	Taux de valorisation des déchets d'emballages industriels belges	Emballages industriels	93%	2019	%	4.18.01.00	Soutien à l'amélioration du traitement	Efficacité
187	Proportion de marchés publics intégrant des critères d'inclusion des matériaux recyclés dans les travaux publics	Construction et démolition	ND	-	%	3.05.06.00	Achats publics	Efficacité
188	Taux de réalisation de la mise en place d'une stratégie de sensibilisation à la gestion des déchets spéciaux	Spéciaux	0%	oct-20	%	4.16.02.00	Sensibilisation	Réalisation

189	Tonnes de matériaux recyclés dans les travaux publics (sur base des marchés publics ou des données de destinations des centres de production de granulat)	Construction et démolition	ND	-	t	3.05.06.00	Achats publics	Efficacité
190	Taux de réalisation de l'amélioration de l'image du recyclage	Produits (réutilisable, durable)	0%	oct-20	%	3.05.08.00	Sensibilisation	Réalisation
191	Budget de communication en matière de prévention et gestion des déchets de chantier	Construction et démolition	48 011	2019	Euros/an	4.26.01.00	Sensibilisation	Réalisation
192	Part des marchés publics répondant à des critères de l'économie circulaire	Produits (réutilisable, durable)	0,0%	2020	%	3.05.08.00	Achats publics	Efficacité
193	Nombre de personnes sensibilisées à la prévention et la gestion des déchets de chantier	Construction et démolition	1 101	2019	Nombre de personnes sensibilisées	4.26.01.00	Sensibilisation	Efficacité
194	Euros/personne sensibilisée à la prévention et à la gestion des déchets de chantier	Construction et démolition	44	2019	Euros/personne sensibilisée	4.26.01.00	Sensibilisation	Efficience
195	Tonnage d'emballages ménagers collectés en At-Home par an	Gestion et traitement des déchets	226011	2019	tonnes	3.06.02.00	Soutien à l'amélioration de la collecte	Efficacité
196	Taux de collecte Out-Of-Home	Gestion et traitement des déchets	2%	2019	%	3.06.02.00	Soutien à l'amélioration de la collecte	Efficacité
197	Tonnage d'emballages ménagers collectés en Out-Of-Home par an	Gestion et traitement des déchets	5086	2019	tonnes	3.06.02.00	Soutien à l'amélioration de la collecte	Efficacité
198	Quantités collectées par les 2 circuits de collecte de DEEE « non-conventionnels » actuels mis en œuvre par Recupel, cad hors recyparc et circuit de réutilisation (distributeurs/vendeurs finaux et charte)	DEEE	12543	2019	tonnes	3.06.04.00	Soutien à l'amélioration de la collecte	Efficacité
199	Nombre de réseaux de collecte préservante mis en place	DEEE	17	2020	nombre	3.09.05.00	Soutien à la réutilisation	Efficacité
200	Taux de réalisation de l'adaptation des modalités de calcul du coût vérifié pour tenir compte des collectes préservantes réalisées par l'EES	Encombrants	33%	2020	%	3.18.02.00	Soutien à la réutilisation	Réalisation
201	Proportion de communes en partenariat avec l'ESS pour la collecte préservante des encombrants sur appel	Encombrants	51%	2020	%	3.18.02.00	Soutien à la réutilisation	Efficacité
202	Proportion de communes desservies par une EES	Encombrants	52%	2020	%	3.18.03.00	Soutien à la réutilisation	Efficacité
203	Tonnages collectés par les EES soutenues	Encombrants	57919	2019	tonnes	3.18.03.00	Soutien à la réutilisation	Efficacité
204	Tonnages vendus par les ressourceries soutenues	Encombrants	4116	2019	tonnes	3.18.03.00	Soutien à la réutilisation	Efficacité
205	Capacité en tonnages entrants des projets de valorisation de bois	Bois	ND	-	t entrantes	3.25.03.00	Soutien à l'amélioration du traitement	Efficacité
206	Euros de soutien recyclage plastique/ tonne de capacité développée	Plastique	non disponible	cumulé 2018-2020	Euros/tonne	3.15.07.00	Soutien à l'innovation	Efficience
207	Nombre de demandes de collecte de (D)EEE sur la plateforme Smartloop	DEEE	389	octobre2020	nombre de demandes	3.06.04.00	Soutien à l'amélioration de la collecte	Efficacité
208	Nombre d'entreprises sensibilisées au geste de tri via l'UCM, l'UWE, RISE et la Région wallonne	Déchets industriels	1729	2019	nombre d'entreprises	4.05.02.00	Sensibilisation	Efficacité
209	Quantités de DEEE réutilisées par an et par habitant	DEEE	0,40	2020	kg/hab/an	3.09.05.00	Soutien à la réutilisation	Efficacité

### IV.3. Recommandations transversales

Pour plusieurs actions de sensibilisation, les indicateurs ne sont pas alimentés. Cela est dû à plusieurs facteurs :

- Une inadéquation entre la demande d'information et l'information disponible :
  - L'information n'est pas centralisée et la réunir demanderait une charge de travail considérable ou ;
  - Le niveau de détail des informations disponibles est peu fin. Par exemple : une information existe sur la sensibilisation en matière de prévention mais pas en matière de prévention d'emballages des boissons.
- Une impossibilité pour le service du SPW en charge de la sensibilisation (CREA) de s'engager à adopter des procédés de centralisation de l'information, compte tenu d'une incertitude sur la disponibilité de moyens (humains et financiers)
- Une non disponibilité du CREA pour répondre aux sollicitations dans le temps imparti pour l'étude.

Les indicateurs concernés sont les suivants :

N°	Nom de l'indicateur	Thématique	N° action PWD-R	Type d'indicateur
41	Nombre d'actions de communication sur les risques en matière de santé liés à l'utilisation de certains composants chimiques ou à la consommation de certains produits	DMA	2.04.02.00	Réalisation
68	Budget par campagne	Communication, information, sensibilisation	2.10.06.00	Efficience
70	Budget total des campagnes de communication par public cible	Communication, information, sensibilisation	2.10.06.00	Réalisation
112	Evolution moyenne des actions déclarées mise en œuvre par les ménages pour limiter le gaspillage alimentaire (via le Baromètre)	Organiques et verts	2.17	Efficacité

Pour les actions de R&D, plusieurs difficultés ont été rencontrées ;

- Une faible disponibilité du SPW Recherche pour répondre aux sollicitations en raison d'un manque de personnel ;
- L'absence de base de données automatique recensant les projets de recherches soutenus et permettant des requêtes par mot clé. Les recherches ont dû être effectuées manuellement compte tenu de l'expérience des chargés de mission ;

- L'attribution des projets par le SPW Recherche s'est faite sur base des titres des projets. Des corrections ont dû être effectuées par RDC Environment sur base des descriptions plus détaillées des projets et des définitions spécifiques à l'économie circulaire (par exemple la notion de déchet dangereux n'est pas connue des chargés de mission du SPW Recherche) ;
- Les soutiens régionaux enquêtés ne sont pas exhaustifs. Les dispositifs enquêtés sont :
  - Les chèques économie circulaire
  - Le dispositif Easy Green
  - Les projets COOPILOT portant sur des démonstrateurs industriels
  - Les projets de pôles de compétitivité et les autres projets connus de la Direction des projets de recherche (Isabelle Haubert) ;
  - Les subventions ISSEP et VALBIOM ;
  - Certains soutiens gérés par le DSD (mais données non fournies pour certains indicateurs).

Ces limites ont nuit à la possibilité d'alimenter les indicateurs ou à leur qualité.

Les indicateurs concernés sont les suivants :

N°	Nom de l'indicateur	Thématique	N° action PWD-R	Type d'indicateur
25	Moyens consacrés à la prévention des déchets et de l'économie des ressources	DMA	2.03.01.00	Réalisation
32	Budget engagé cumulé de l'action de soutien au recyclage des textiles	Textiles	3.27.02.00	Réalisation
47	Budget engagé cumulé consacré aux actions de soutien au traitement des déchets dangereux	Spéciaux	4.17.01.00	Réalisation
49	Taux de réalisation de la mise en place d'un dispositif de type appel à projets économie de la fonctionnalité	Flux économie de la fonctionnalité	2.07.04.00	Réalisation
50	Budget engagé cumulé de soutien public consacré à la thématique économie de la fonctionnalité	Flux économie de la fonctionnalité	2.07.04.00	Réalisation
91	Euros de soutien / pertes alimentaires évitées par les projets ayant réellement émergés (cumulées)	Organiques et verts	2.13.03.00	Efficience
124	Budget engagé cumulé du soutien financier aux projets de recherche concernant la valorisation des cendres	Bois	4.30.01.00	Réalisation
135	Capacité de valorisation des sédiments de catégorie B	Sédiments	4.28.03.00	Efficacité

136	Budget des projets de recherche de valorisation des sédiments (ex d'un projet terminé : solindus)	Sédiments	4.28.03.00	Réalisation
138	Euros dépensés / capacité de valorisation des sédiments de catégorie B développée	Sédiments	4.28.03.00	Efficience
140	Budget engagé cumulé de l'action recyclage plastique DEEE	DEEE	3.19.08.00	Réalisation
143	Budget engagé cumulé accordé à la thématique recyclage des plastiques	Plastique	3.15.07.00	Réalisation
206	Euros de soutien recyclage plastique/ tonne de capacité développée	Plastique	3.15.07.00	Efficience

Des recommandations sont formulées pour améliorer la qualité des indicateurs de suivi du soutien à l'innovation / à la R&D :

- Le DSD doit être impliqué pour classer les projets associés aux indicateurs : une connaissance métier est nécessaire pour attribuer les budgets des projets à une action du PWD-R / à un indicateur ;
- Il est nécessaire de faire connaître le PWD-R auprès des services recherche du SPW afin qu'ils se sentent impliqués dans la production des indicateurs ;
- Une base de données automatisée des projets / soutiens serait bénéfique pour le suivi des indicateurs (et pour d'autres objectifs).

## V. Résultats de la phase 3

L'outil Excel permet au/à la responsable du suivi du PWD-R une approche automatisée de la gestion de données pour les différents interlocuteurs en lien avec le PWD-R. L'outil développé est succinctement résumé ci-dessous afin de faire état du livrable final lié à la phase III de la mission.

### V.1. L'outil de suivi sur mesure excel

Voici le contenu de l'outil final, présenté onglet par onglet :

#### 1. Onglet - tableau de bord

L'onglet tableau de bord permet une vision d'ensemble sur l'avancement du projet, tant par cahier que pour l'ensemble de la mission. Les indicateurs proposés reprennent également des indicateurs illustratifs par cahier, choisis par le SPW.

Les indicateurs repris pour le suivi global reprennent :

- La dernière année d'encodage des séries de données et des indicateurs
- Les séries de données actualisées, nécessitant une actualisation, et une nécessitant une formalisation de la fréquence d'actualisation.
- L'origine de la source de série nécessitant une actualisation : interne au SPW ou externe. A noter que les personnes de contact internes au SPW dépendent parfois de la mise à jour de données ne dépendant pas du SPW directement.
- L'avancement des indicateurs de réalisation à travers un graphique à « boîte à moustache », reprenant les valeurs d'avancement des indicateurs : min, quartile 1, médiane, quartile 3, max.

Certains de ces graphiques sont repris par cahier pour un suivi plus fin de l'évolution du PWD-R

#### 2. READ-ME

Cet onglet présente la fonction de tous les onglets.

#### 3. Onglet – vue d'ensemble

La vue d'ensemble rassemble les indicateurs et les séries de données liées, dans un même tableau. Cette vision est nécessaire pour voir si chaque indicateur a ses sources de données bien à jour pour les années de mise à jour. Un indicateur possède une ou plusieurs séries de données (voir onglets suivants)

#### 4. Onglet – tableau – indicateurs

Dans cet onglet sont rassemblées tous les indicateurs et les informations relatives à chaque indicateur. Chaque indicateur possède un code unique (colonne B) et un paramètre à modifier (colonne A) pour activer ou désactiver les envois automatiques qui concernent cet indicateur.

#### 5. Onglet – email auto – indicateurs

Cet onglet permet d'envoyer à tous les emails renseignés sur chaque indicateur un récapitulatif des informations transmises, rassemblées par indicateur plutôt que par série de donnée. Cet email automatique nécessite au/à la coordinateur-trice du PWD-R un accès à son email outlook. Il est possible d'envoyer l'email à partir d'un email lié directement au PWD-R (exemple : [pwd-r@spw.wallonie.be](mailto:pwd-r@spw.wallonie.be) ).

#### 6. Onglet – pièce-jointe – indicateurs

Cet onglet sert à visualiser une « fiche indicateur » contenant les informations par indicateur (pour les envois automatiques qui concernent les indicateurs). Toutes les informations concernant un indicateur y sont exposés dans un format lisible et concis.

#### 7. Onglet – extract word – indicateurs

Cet onglet permet un extract vers word de l'ensemble des fiches indicateurs (la valeur initiale et la valeur actuelle, sans le tableau reprenant l'évolution des valeurs annuelles), ainsi que des graphes de l'évolution annuelle des données, par indicateur.

#### 8. Onglet – Tableau – series

Cet onglet rassemble toutes les séries de données nécessaires à la fabrication des indicateurs. Comme pour les indicateurs, la colonne A permet d'activer ou de désactiver des séries de données dans le but d'en faire la mise à jour (ou non) annuellement. La colonne B reprend l'identifiant unique lié à la série de donnée. Une case « commentaire » permet aux interlocuteurs de compléter des informations avec des commentaires, chaque année.

Un outil pour colorier automatiquement les cellules pour lesquels un suivi annuel est attendu par les interlocuteur-trices a été mis en place.

Pour l'email automatique vers les interlocuteur-trice, la manière d'adresser la personne de manière personnelle (pour un approche moins « robotisée » de la demande) a été mis en place à la colonne AM. La dernier colonne enregistre, lors des imports des données mis à jour, la date de mise à jour.

#### 9. Onglet – email auto – series

Cet onglet sert d'interface pour lancer les emails automatiques vers les interlocuteurs-trices. Le-la coordinateur-trice du PWD-R a le choix de modifier le corps de l'email, son objet, le délai de réponse attendu, les séries de données à envoyer ou non (voir colonne A de l'onglet « tableau – series »).

La possibilité est offerte de générer tous les brouillons ou bien d'envoyer automatiquement tous les emails d'un coup. Cette procédure prend un temps conséquent (l'ordinateur doit générer des excels, générer des emails ...), mais permet de gagner plusieurs jours de travail à envoyer des demandes de manière manuelle, chaque année.

#### 10. Onglet – pièce-jointe – series

Cet onglet permet de rassembler toutes les séries de données liées à un-e unique interlocuteur-trice. Cet onglet est nécessaire pour l'envoi des emails en masse.

#### 11. Onglet – Import series

Une fois les réponses obtenues par les interlocuteurs-trices, cet onglet permet d'importer les données modifiées. Il suffit d'ouvrir l'excel que l'on souhaite importer, le sélectionner dans la liste. Les cellules modifiées apparaissent en rouge. Le-la coordinateur-trice peut

modifier les informations au besoin, ou consulter l'onglet « tableau – series » pour voir ce qui était indiqué à l'origine (en cas de modification dans la cellule).

Une fois les modifications apportées validées, un simple bouton permet d'intégrer les modifications dans le tableau de données existant.

## V.2.Des vidéos explicatives pour une prise en main facilitée

Outre l'outil en lui-même, plusieurs vidéos explicatives pour une prise en main aisée de l'outil sont fournies :

- Vidéo 1 : explication générale de l'outil, de sa prise en main, incluant les étapes à réaliser et les manipulations à éviter absolument
- Vidéo 2 : récapitulatif des manipulations à réaliser annuellement pour la mise à jour des séries de données (export puis import)
- Vidéo 3 : récapitulatif des manipulations à réaliser annuellement pour l'export des indicateurs
- Vidéo 4 : Comment ajouter/supprimer une série de donnée ? un indicateur ?
- Vidéo 5 : réaliser un extract vers un document word
- Vidéo 6 : ajouter un graphique dans l'onglet « tableau de bord »

## VI. Glossaire

- Objectif principal : objectif défini par RDC Environment dans le but d'organiser les différents objectifs du PWD-R sur base de l'échelle de Lansink.
- Objectif du PWD-R : objectif associé à chacune des mesures figurant dans les différents cahiers du PWD-R.
- Action : une **action** est la description non détaillée d'une démarche pour atteindre un objectif donné. A priori, plusieurs types d'instruments, d'outils ou de moyens peuvent être utilisés ou mobilisés pour la réalisation de l'action. L'action peut dès lors être décomposée en une ou plusieurs tâches.
- Tâche : une **tâche** est une description détaillée/précise d'un type d'instruments, d'outils ou de moyens à utiliser ou à mobiliser pour atteindre l'objectif défini au niveau d'une mesure.
- Nd ou ND : non disponible
- NP : Non pertinent